

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXI N.-D. DE LEVIS—OCTOBRE 1925

No 10

LEMOYNE D'IBERVILLE ET L'ILE DE NEVIS

En juin 1924, la Chambre des Communes du Canada chargeait un de ses membres d'aller étudier aux Antilles et dans d'autres îles de la mer des Caraïbes les *possibilités* que le commerce canadien pourrait y trouver.

Cet honorable député a fait son rapport à la Chambre des Communes le 3 avril 1925. Il a donné d'intéressants renseignements sur toutes les îles qu'il a visitées.

Au sujet de Saint-Christophe, plus connue sous le nom de Saint-Kitts, qui est une des îles sous le Vent, M. Logan, le député en question, a dit :

“A ces îles, particulièrement Nevis, qui est tout proche de Saint-Christophe, se rattachent plusieurs faits historiques. *C'est à Nevis que se maria le capitaine Nelson, devenu plus tard le grand amiral.*”

Il nous semble que pour un Canadien il y avait à Nevis un souvenir historique encore plus intéressant que le mariage de Nelson. En effet, en 1706, un petit Canadien né à Montréal s'emparait de l'île de Nevis presque sans coup férir et faisait passer cette île sous la souveraineté du roi de France. Nous voulons parler de l'expédition de Pierre Lemoine d'Iberville.

On sait qu'au commencement de l'année 1706, Lemoine d'Iberville fut chargé par le roi de France d'aller surprendre la Barbade et les autres îles occidentales.

Le grand marin avait onze vaisseaux montés par environ trois cents hommes d'équipage. C'est en se rendant à la Barbade qu'il attaqua l'île de Nevis.

Les habitants de Nevis, surpris par la rapidité de l'attaque, capitulèrent presque aussitôt.

La capitulation fut signée le 4 avril 1706. La liste des *prisonniers* comprenait le colonel Richard Abbott, gouverneur de l'île, 430 soldats et habitants, 330 matelots, 311 femmes, 612 enfants et 6023 nègres. Lemoine d'Iberville s'était aussi emparé de vingt-cinq navires dont plusieurs chargés de marchandises.

La capitulation accordée par Lemoine d'Iberville au colonel Abbott a été conservée. En voici le texte absolument inédit :

“Conditions accordées par M. d'Iberville, commandant une escadre du Roy en Amérique, à M. le colonel Rich. Abbot et à tous les officiers de Nieves (sic) :

“Qu'il sera fait bon quartier à tous les officiers et habitans de l'Isle en général qui y seront.

“Qu'il leur sera conservé les hardes qui sont à leur usage et que le reste me sera apporté, que le gouverneur et tous les officiers et leurs troupes se rendront prisonniers de guerre comme aussi les habitans ; le gouverneur et les officiers pourront sortir avec leurs armes.

“A l'égard des maisons on leur conservera autant que l'on le pourra faire.

“Il leur sera donné un quartier et des maisons pour s'y loger jusqu'à ce que nous.....sortions de l'Isle.

“Que tous les nègres de l'Isle me seront remis ; j'en accorde au colonel Rich Abbot, commandant, douze nègres, au président huit, aux capitaines trois, aux lieutenants deux, aux enseignes un, et au colonel de milice deux, et deux au commissionnaire de la Reine.

“Tous leurs papiers leur seront remis.

“A l'égard de tous les officiers et habitans, auront leur liberté, à condition qu'on remettra un pareil nombre de Français en liberté, qui sont en Angleterre ou aux Isles, lesquels on renvoyera en France ou aux Isles.

“Il sera fait un rolle de tous les officiers et habitans femmes et enfans qui sont dans cette Isle afin qu’un pareil nombre soit rendu.

“Qu’il me sera remis quatre ôtages pour la sûreté de l’échange.

“Fait devant le Réduit de Nieves (sic) ce quatrième avril mil sept cent six.

“Iberville

“Richard Abbott”

Pour des raisons que nous ignorons les habitans de Nevis ne remirent pas à Lemoyne d’Iberville les 6000 et quelques nègres qu’ils s’étaient engagés à lui donner. Mais le marin canadien n’était pas homme à lâcher sa prise. Le 19 avril 1706, il faisait un nouveau traité avec les habitans de Nevis au sujet des nègres en question. Ce traité disait :

“Aujourd’huy dix neuvième avril mil sept cent six, dans la maison de M. d’Iberville, commandant une escadre du Roy, de présent dans Nieves.

“Les principaux officiers et habitans assemblez on est convenu de ce qui s’ensuit, savoir :

“Que lesd. officiers et habitans n’ayant point satisfait à la clause du traité fait au Réduit, qui dit que lesd. habitans seront obligez de remettre par eux-mêmes tous les nègres qui sont dans l’Isle, ils s’obligent de porter à la Martinique dans trois mois d’aujourd’huy quatorze cent nègres ou la somme de cent pièces de huit pour chacun de ceux qu’ils ne remettront pas.

“Que pour la sûreté de lasusd. convention, ils remettront entre les mains de Mondt. S. d’Iberville quatre personnes les plus considérables à son choix qui resteront en ôtage jusqu’à l’accomplissement de la susd. convention, que lesd. quatre ôtages assureront ainsi l’article de la capitulation par lequel on est convenu de l’échange des prisonniers suivant le rolle qui en a esté fait.

“Que Mondt. S. promet qu’il ne sera fait ny insulte ny empeschement par les flibustiers après le départ de l’escadre.

“Qu’il laisse auxd. habitans les bestiaux et chevaux qui peuvent estre actuellement dans l’Isle, comme aussy toutes les chaudières, moulins et généralement tout ce qui a esté dans l’Isle.”

Cet accord fut signé par MM. d'Iberville, Chavegnac, Du Condray, Du Mesnil et plusieurs officiers anglais.

Une curieuse pièce conservée à l'Amirauté de La Rochelle donne les noms des principaux citoyens et officiers de Nevis lors de la prise de cette île par Le Moyne d'Iberville.

Nous en donnons ici une traduction :

"Nous soussigné certifions qu'il y avait sur l'Isle de Nieves, lorsqu'elle a été prise par les Français de Sa Majesté le Roy de France sous le commandement de M. d'Iberville quatre cent trente hommes compris les officiers et habitants, soixante et quinze hommes, femmes et enfants appartenant à Sa Majesté la Reine, notre maîtresse ; les troupes réglées sont dans led. nombre.

"Plus trois cent trente matelots qui servaient sur vingt-cinq bastimens pris dans la rade de cette Isle.

"Plus trois cent onze femmes desd. habitans.

"Plus six cent douze enfants.

"Plus six mille vingt-trois nègres tant grands que petits.

Datté le 6 avril.

Michel William ; Samuel Clark ; Joseph Symonds ; Jean Besson ; N. M. Bary ; N. M. Bush ; Robert Eley ; Samuel Gardner ; Thomas Bridgwater ; Richd. Abbott ; Thomas Butler.

Au dos de cette même pièce se trouvait la liste suivante des officiers et citoyens :

Colonel Richard Abbot ; Lieutenant Colonel Robert Ellis ; Major Samuel Gardner ; Capitaine Thomas Bridgwater ; Capitaine Thomas Minor ; Lieutenant Jean Smargir ; Lieutenant Thomas Abbot ; Lieutenant Richard Abbot ; Jean Belmar et sa compagnie ; Lieutenant Edward Gardner ; Lieutenant Pierre Bourdon ; Lieutenant William Burty ; Lieutenant Jean Richope ; Lieutenant Thomas Cottage ; Lieutenant Josuas Lobson ; Lieutenant Charles Bridgwater ; Enseigne Guillaume Danis ; Colonel Daniel Smith ; Lieutenant Colonel Guillaume Butler ; Major Michel Williams ; Capitaine Samuel Clarke ; Capitaine Joseph Simonds ; Capitaine Jean Richardson ; Lieutenant Henry Litton ; James Bron et sa compagnie ; Lieutenant Guillaume Magnard ; Lieutenant Jacob Williams ; Lieutenant

George Webb ; Lieutenant Joseph Laudly ; Lieutenant James Simonds ; Lieutenant Richards Walker ; Enseigne Charles Earle.

Guillaume Burt, colonel et président au conseil de Sa Majesté ; Thomas Butler, lieutenant colonel et conseiller ; Guillaume Childz, major, tué ; James Butler, capitaine.

Messieurs du Conseil qui ne sont pas officiers dans la milice, savoir : Jean Smargis ; Azarziah Pimey ; James Benvor ; Phinens Andzentz.

Officiers des troupes réglées de Sa Majesté : Capitaine David Dunbard ; Enseigne M. Viteor ; Enseigne PLens ; Jean Salkeld, chapelain ; Guillaume Rogerson, Jean Powelt, ministres ; Jean Ward, colonel."

La prise de Nevis fut la dernière action d'éclat du marin canadien. Il cingla presque aussitôt vers la Havane afin de tomber sur la flotte marchande de la Virginie qui s'assemblait dans les environs pour passer en Europe. Atteint par les fièvres qui sévissaient alors à la Havane, il succomba au fléau le 5 juillet 1706, juste trois mois après sa glorieuse conquête.

P.-G. R.

QUESTIONS

A-t-on établi de façon définitive où se trouvait le village sauvage de Stadacona sur le site actuel de la cité de Québec?

Quel est le véritable auteur de l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec publiée à Montauban en 1751* ? Les uns attribuent cet ouvrage à l'abbé de La Tour, ancien doyen du chapitre de Québec et plus tard curé de Montauban. D'autres lui donnent comme auteur la Mère Françoise Juchereau de Saint-Ignace et d'autres encore disent que ce livre fut l'oeuvre de la Mère Duplessis de Sainte-Hélène.

Biblio

LA BATAILLE DE CARILLON CHANTEE

Au mois de juin 1923, je publiais dans le *Bulletin* (p. 183), quelques bribes d'une mordante chanson historique, que j'avais entendue à Montréal, en 1886, mais dont je n'avais pu retenir ni la mélodie ni le texte intégral. Par la même occasion, je priais les bienveillants lecteurs de m'aider à compléter ma version tronquée et de m'indiquer l'origine du chant, si possible. Mon appel a été entendu, et grâce à M. l'abbé Charles Michaud, curé de Saint-Alexis (Matapédia), me voici maintenant possesseur de tous les couplets et même de la musique d'un chant intéressant.

M. l'abbé Michaud en a obtenu l'air et le texte de M. Richard Larue, voyageur de commerce d'Amqui, il y a longtemps, et l'on aimera sans doute à pouvoir lire comme nous le morceau au complet.

Un jour, c'était grande fête
Près de Carillon,
Les Anglais, bannière en tête
Sous notre canon
S'avançaient à l'aveuglette

Refrain

Le fusil chargé.
Maluron, malurette
Maluron, maluré
Maluron, malurette
Maluron, maluré
Ah ! Ah ! Ah ! Ah !
Ah ! Ah ! Ah !

— 2 —

Tout en faisant leur toilette
Les vieux de Choyens
Se disent : sapré minette,
Ils avancent bien.
Les Hurons f'ront leur co-crette
Au soleil levé.

— 3 —

Soudain, d'une voix discrète
Notre général
Nous dit : la musique est prête
Commençons le bal
Et que la danse n'arrête
Qu'au soleil couché.

— 4 —

Envoyez leur des noisettes
Pour les amuser
Ils prendront de ces pommettes
S'ils veulent dîner
Et de la poudre d'escampette
A leur volonté.

— 5 —

On visait sur les aigrettes
Et les gros plumets,
On tirait sur les épauettes,
Et les gros bonnets.
Là, plus d'une margoulette
A rougi le pré.

— 6 —

L'un se couchait sur l'herbette
Pour se reposer ;
L'autre regagnait sa couchette
Sans pouvoir marcher
Notre général en goguette
Était fatigué.

— 7 —

Ils se dirent en cachette
On s'est fait rosser
Notre déroute est complète,
Faut pas l'oublier
Montcalm n'est pas aussi bête
Qu'on l'a désiré.

Il ne reste plus qu'à retracer l'auteur de cette fantaisie de joyeuse allure. Qui sait ? On y arrivera peut-être.

E.-Z. MASSICOTTE

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE
VAUDREUIL

A Versailles, le 26 janvier 1759.

Monsieur,

Lorsqu'en 1756 vous avez proposé des officiers pour remplir les places vacantes dans le militaire en Canada, Sa Majesté adopta toutes vos propositions comme elle a adopté cette année celles que vous avez faites en dernier lieu. Cette confiance de Sa Majesté doit vous rendre d'autant plus scrupuleux dans le choix des sujets que vous indiqués ; et je suis persuadé que c'est sur ce principe que vous fondés toutes vos demandes. Cependant M. d'Aillebout, lieutenant de Roy à Montréal vient de me représenter que M. le chev. de Longueuil a été fait gouverneur des Trois-Rivières à son préjudice. A rien juger que par le temps où ils ont été faits lieutenants de Roi l'un et l'autre on trouve qu'ils le sont tous les deux depuis 1749 mais le chevalier de Longueuil n'est entré au service de Canada qu'en 1726, et M. d'Aillebout l'est depuis 1712 indépendamment des détails particuliers et satisfaisants des services que vous savez qu'il a rendus avant et pendant le siège de l'île Royale en 1745 et depuis en Canada lorsqu'il y passa avec M. de la Galissonnière, je n'entre point dans les particularités avec vous pour blamer la proposition que vous avez faite du Chev. de Longueuil, dont je connais les services et ceux de ses ancêtres, c'est seulement pour vous faire part des représentations de M. d'Aillebout. Je vous prie de les examiner et de me marquer ce que vous en pensez. Si elles étaient fondées il serait juste d'y avoir égard. Je ne puis que m'en rapporter aux éclaircissements que vous m'enverrez à ce sujet et je les attendrai.

Je suis parfaitement,

Monsieur,

Votre serviteur (1)

(1) Archives de la province de Québec.

LA PREMIÈRE CHAMBRE DE COMMERCE AU CANADA

Les Committees of Trade ou Boards of Trade existent depuis trois siècles en Angleterre. En France, la première Chambre de Commerce fut fondée en 1701. Mais les Chambres de Commerce de France diffèrent sensiblement des Boards of Trade d'Angleterre. Au Canada, que ces institutions portent le nom de Board of Trade ou de Chambre de Commerce, leurs objets et leurs règlements sont les mêmes.

D'après l'*Alphabet of first things in Canada* de M. George Johnson, un projet de fondation d'une Chambre de Commerce canadienne fut mis au jour dès le 9 mai 1777. Mais les choses n'allèrent pas plus loin.

Aujourd'hui, le Canada compte une centaine de Chambres de Commerce. Dans quelle ville fut fondée la première Chambre de Commerce canadienne ?

Si nous prenons le Canada tel qu'il est constitué de nos jours, l'honneur appartient à la ville d'Halifax. En effet, cette ville comptait un Committee of Trade dès 1804. Mais, si nous nous en tenons aux anciennes limites du Canada, c'est la cité de Québec qui peut réclamer la fondation de la première Chambre de Commerce.

Le 21 février 1809, avait lieu à l'Hôtel Union, qui venait d'être érigé, une réunion des principaux hommes d'affaires de Québec pour étudier une communication que MM. Irvine, McNaught & Cie venaient de recevoir du Committee of Trade, de Halifax.

Les marchands d'Halifax suggéraient aux hommes d'affaires de Québec et de Montréal de se former en association pour, de concert avec eux, obtenir du gouvernement de la Grande-Bretagne aide et protection afin de supplanter les négociants des États-Unis dans le commerce qu'ils faisaient avec les Antilles. Le Committee of Trade, de Halifax, demandait aussi la nomination de Nathaniel Atcheson, l'auteur de *American encroachments*, comme représentant ou agent en Angleterre des provinces de Québec et de la Nouvelle-Ecosse.

A cette réunion du 21 février 1809, MM. James Irvine, John Blackwood, John Painter, John Mure, John Jones, John Paterson et David Munro furent choisis pour étudier les propositions du Committee of Trade, de Halifax. Il fut également décidé que les personnes présentes à l'assemblée se formeraient en association sous le nom de Committee of Trade, de Québec.

C'est de ce jour que date la fondation de la Chambre de Commerce de Québec. Elle fut toutefois connue sous le nom de Committee of Trade jusqu'en 1842.

En 1842, le Parlement incorporait le Committee of Trade, pour dix ans, sous le nom de Quebec Board of Trade. Cette incorporation fut déclarée permanente par l'acte 8 Victoria, chapitre LXVII, du 29 mars 1845.

La Chambre de Commerce de Québec n'a jamais cessé de fonctionner depuis sa fondation en 1809. Le 20 février 1909, cette importante association célébrait le centième anniversaire de sa fondation par un grand banquet au Château Frontenac.

Les présidents de la Chambre de Commerce de Québec ont été : MM. James Irvine, 1809-1822 ; John Stewart, 1822-1825 ; W. Finlay, 1825-1838 ; George Pemberton, 1838-1841 ; l'honorable William Walker, 1841-1848 ; James Dean, 1848-1849 ; William Walker, 1849-1850 ; James Dean, 1850-1853 ; James Gillespie, 1853-1854 ; Henry T. Noad, 1854-1856 ; James B. Forsyth, 1856-1857 ; James Gillespie, 1857-1860 ; James Dean, 1860-1861 ; James Gillespie, 1861-1862 ; James G. Ross, 1862-1863 ; A. Joseph, 1863-1866 ; Henry Fry, 1866-1868 ; D. E. Price, 1868-1871 ; Hon. P. Garneau, 1871-1872 ; A. Joseph, 1872-1873 ; R. R. Dobell, 1873-1875 ; Weston Hunt, 1876-1878 ; Joseph Shehyn, 1878-1880 ; Owen Murphy, 1880-1882 ; Henry Webster, 1882-1883 ; Hon. Joseph Shehyn, 1883-1887 ; Théophile Ledroit, 1887-1889 ; Hon. Richard Turner, 1889-1892 ; Victor Chateaufort, 1892-1894 ; Thomas Brodie, 1894 ; E. B. Garneau, 1894-1895 ; R. R. Dobell, 1895-1897 ; H. Edmond Dupré, 1897-1898 ; M. Joseph, 1898-1901 ; Georges Tanguay, 1901-1903 ; William Price, 1903-1904 ;

P. J. Bazin, 1904-1905 ; William Power, 1905-1906 ; Hon. Geo. E. Amyot, 1906-1908 ; T. S. Hethrington, 1908-1910 ; G. A. Vandry, 1910-1912 ; William A. Marsh, 1912-1914 ; Joseph Picard, 1914-1916 ; J. G. Scott, 1916-1918 ; O. B. Bédard, 1918-1919 ; J. T. Ross, 1919-1921 ; J. H. Fortier, 1921-1922 ; A. J. Welch, 1922-1923 ; Ed. G. Tanguay, 1923-1925 ; Septimus Barrow, 1925.

P.-G. R.

BOURLAMAQUE

En Italien : Burlamacchi. Maison ancienne de la république de Lucques, en Italie. Dès le XVI^e siècle elle avait rang parmi la haute noblesse de cette république et fournit en 1436 un gonfalonnier de justice qui est la dignité suprême de l'État. Elle a eu le même honneur en différents temps et a toujours fait partie du Conseil des nobles de la ville de Lucques. Plusieurs chevaliers de Malte en sont sortis.

D'une branche de cette famille qui passa à Genève dans le XVI^e siècle était issu Jean-Jacques Burlamaqui, conseiller d'État à Genève, auteur du livre : *Des principes du droit naturel*. Né en 1694 ; mort 1748.

Une autre branche vint s'établir à Paris dans le XVII^e siècle en la personne de Francesco, qui eut par sa femme la seigneurie du Vivier et de Courtevron, en Brie. Il laissa :

1—Jean-François.

2—Catherine.

Jean-François reçu page de la Grande Écurie en 1693 fut tué en 1734 au combat de Parme. Ses enfants :

1^o—Claude-Charles, capitaine au régiment de Sabrozy, cavalerie.

2^o—François-Charles, maréchal de camp, commandeur de l'Ordre de St-Louis, chevalier honoraire de celui de Malte, et gouverneur de la Guadeloupe. Cet officier servit en Canada, sous Montcalm.

Armes : D'or, à une croix d'azur.

Dict. de LaChesnaye-Desbois.

RÉGIS ROY

INVENTION OU VERITE ?

Dans les *Mémoires* de la comtesse Dash, vol II, Jeunesse de Louis XV, p. 70, se trouve l'épisode suivant :

“M. le comte de Toulouse dit alors au roi :

—J'ai reçu dernièrement un rapport de l'amirauté, sur un de nos capitaines de navire, qui m'a paru une chose des plus touchantes, sire, et je voudrais appeler vos bontés sur un orphelin dont le père et la mère sont morts d'une manière horrible. M. de la Serre, lieutenant de vaisseau, s'amouracha, à Brest, d'une jeune fille de la maison de Kermadec. Il partit sans l'avoir épousée, les deux familles s'y refusant absolument. Mademoiselle de Kermadec ne put vivre sans lui ; elle se déguisa en homme, se fit admettre, comme mousse, sur un bâtiment en partance pour le Canada, et y arriva peu de temps après son amant lui-même. Nos équipages étaient descendus à Montréal ; quelques officiers dont était M. de la Serre, entreprirent une partie de chasse du côté des grands lacs. Surpris par les sauvages, ils se défendirent vaillamment ; mais plusieurs d'entre eux restèrent sur le champ de bataille, ou morts ou blessés dangereusement. Mademoiselle de Kermadec, pressée de revoir celui qu'elle aimait, se mit à le chercher avec un guide et une petite escorte. Elle le trouva, suivant les indications qui lui furent données, quelques heures après le combat. Il respirait encore ; elle découvrit sa plaie, béante au côté,... et le rappela à la vie.

“On le transporta à la ville la plus prochaine ; elle le soigna nuit et jour, sans se faire connaître, jusqu'à ce qu'il fût hors de danger. Mais ensuite, elle se dédommagea de cette contrainte en se montrant à découvert et en avouant ce qu'elle avait fait pour lui. Je vous laisse à juger quels transports !

“—Si j'avais été l'officier, que Marie Leczinska eût été mademoiselle de Kermadec et qu'elle se fût conduite ainsi, moi, je l'aurais épousée, interrompit Louis XV.

“—C'est ce qu'il fit, sire, et bien vite encore.

“—Savez-vous que c'est affreux ce que vous racontez là mon oncle ?

“—Oui, sire, et le reste l'est bien davantage. M. de la Serre fut nommé capitaine de frégate et reçut l'ordre de partir. Il fallut désobéir ou abandonner cette noble créature, dans un pays étranger, sans secours et sans amis. Son désespoir l'emporta ; il voulut en finir d'un coup et mettre un terme à tant de douleurs. Embrassant tendrement sa femme, presque inanimée, il lui versa un verre d'opium, dont il prit la plus forte dose, et tous les deux s'endormirent à côté l'un de l'autre.” * * *

Qu'y a-t-il de vrai dans cette histoire romanesque ? Est-elle basée sur quelques faits ou n'est-elle qu'une invention de la fameuse comtesse ? M. O. B.

OUVRAGES PUBLIES PAR SON EMINENCE LE
CARDINAL BEGIN

La primauté et l'infaillibilité des Souverains Pontifes. Québec, L.-H. Huot, éditeur propriétaire du *Canadien* — 1873. 430 pp. in-8.

La Sainte Ecriture et la règle de foi (1). Québec, typographie d'Augustin Côté — 1874. 291 pp. in-8.

Eloge de saint Thomas d'Aquin. Québec — 1875.

Le culte catholique. Québec, typographie d'Augustin Côté — 1875. XIV-181.

Aide-mémoire historique. Chronologie de l'histoire du Canada. Québec, typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne — 1886. 36 pp. in-16.

Aide-mémoire historique. Chronologie de l'histoire des Etats-Unis d'Amérique. Québec, Imprimerie générale A. Côté et cie — 1895. 39 pp. in-16.

Catéchisme de controverse. Première partie. Québec, J.-P. Garneau, libraire-éditeur — 1902. 84 pp. in-16.

Catéchisme de controverse. Deuxième partie. Québec, J.-P. Garneau, libraire-éditeur — 1902. 96 pp. in-16.

Catéchisme de controverse. Troisième partie. Québec, J.-P. Garneau, libraire-éditeur — 1903. 76 pp. in-16.

Relations de l'Eglise et de l'Etat. Ottawa — 1915. 7 pp. in-8.

(1) Traduit en anglais et publié à Londres en 1875 par Burns et Gates.

(2) Traduit en anglais par Mme Pennée.

REPONSES

L'esclavage en Canada (XXI, p. 359)—Dans le numéro de septembre dernier, Legl. demande à quelle date et par quel juge fut rendu à Montréal en 1803 un jugement déclarant l'esclavage incompatible avec la constitution anglaise introduite en ce pays. Je pourrais le référer au *Bulletin* de novembre 1918 (p. 347) où, à la fin d'une chronologie de la question d'esclavage, se lit ce qui suit :

"1803—Le juge en chef Osgoode, de Montréal, déclare que l'esclavage est incompatible avec les lois du Canada."

Malheureusement, ce renseignement qui est emprunté à l'ouvrage de James P. Taylor : *Cardinal facts of Canada history*, est manifestement erroné. D'abord, le juge en chef Osgoode n'était pas de Montréal, mais de Québec. Tandis qu'il était à la fois juge en chef de la province et juge en chef de la Cour du Banc du Roi pour le district de Québec, le juge en chef de la Cour du Banc du Roi pour le district de Montréal était sir James Monk. En plus, Osgoode en 1803 était en Angleterre, ayant cessé d'être le juge en chef par suite de démission. Il quitta le Canada en 1801 et sa démission fut acceptée en 1802.

Quant au jugement qui aurait pu être rendu sur l'esclavage par un juge en chef quelconque, en 1803, nous n'en trouvons pas trace dans les journaux de cette année.

Il y a eu un jugement rendu à Montréal sur un cas d'esclavage, en 1800, par le juge en chef Monk et ses deux assistants Panet et Ogden, mais quoique ce jugement fût prononcé en faveur de l'esclavage, accordant l'habeas corpus demandé, il ne s'appuie pas sur l'incompatibilité de l'esclavage avec la constitution. D'après sir L.-H. Lafontaine, dans son travail sur l'esclavage au Canada (*Mémoires de la Société Historique de Montréal*, 1ère livraison), l'esclavage ne fut définitivement aboli dans notre pays que par la loi de 1833.

Aeg. F.

Les Basques à Québec (XXX, p. 299)—Dans ses *Tablettes historiques*, Bibaud écrit qu'en 1691 cent cinquante marinières basques immigrèrent à Québec.

Je crois que Bibaud a ici considérablement élargi le sens du mot immigrer. Il est bien vrai qu'en 1690 cent cinquante matelots basques vinrent à Québec mais ils n'avaient pas du tout l'intention de s'établir dans la Nouvelle-France. Ces matelots, occupés à faire la pêche à l'île Percée, avaient été attaqués par des Anglais qui leur avaient enlevé leurs vaisseaux.

L'intendant Bochart Champigny parle de ces matelots dans sa lettre au ministre du 10 mai 1691 :

“Je vous ai mandé, Monseigneur, qu'il y avait à Québec cent cinquante matelots basques qui s'étaient sauvés de l'île Percée lors de la prise de leurs vaisseaux par les Anglais. Ces basques n'ayant pu repasser en France l'année dernière faute de bâtiments sont tombés dans une très grande misère en sorte que j'ai été dans l'obligation d'en faire vivre une partie chez des habitants et de les passer dans les rôles des compagnies pour payer leur nourriture.”

P.-G. R.

Les Docteurs de Fordham (XXX, p. 366—En février 1855, le Collège St-John, de Fordham, New-York, dirigé par les RR. Pères Jésuites, conféra le diplôme honoraire de docteur en droit (L. L. D.) à six Canadiens : l'hon. Denis-Benjamin Viger, l'hon. Auguste-Norbert Morin, l'hon. Georges-Étienne Cartier, le docteur J.-B. Meilleur, Côte-Seraphin Cherrier et le professeur Maximilien Bibaud. La collation des diplômes eut lieu à Montréal par délégation. Un seul américain apparaît dans cette promotion, à côté des Canadiens : Orestes A. Browson, le célèbre essayiste converti.

Aeg. F.

L'ancêtre du docteur Meilleur (XXXI, p. 302)—Le nom de Meilleur ou Le Meilleur ne se trouve ni dans la liste des officiers, ni dans le rôle des 403 soldats du régiment de Carignan établis en Canada.

Marie-Anne Le Meilleur (ou Meilleur) née au Sault-au-Récollet le 11 octobre 1743, et mariée, à la Rivière-des-Prairies, le 22 septembre 1760, à Daniel De Bonne, médecin

et chirurgien, n'était pas la fille d'un capitaine au régiment de Carignan, comme le dit Bibaud, dans son *Panthéon Canadien*. Elle était la fille de Joseph Le Meilleur et de Marie-Anne Quévillon, et l'arrière petite-fille de Jacques Le Meilleur, marié à Québec, le 28 janvier 1677, à Marie Valade, veuve de Michel L'Homme.

Ce Jacques Le Meilleur — le premier du nom établi au Canada — né en 1636, était le fils de Jacques et de Catherine Boulanger, de Saint-Gervais, évêché de Rouen. (Voir Tanguay, I, 376, et V, 323.)

Le docteur Jean-Baptiste Meilleur, né à Saint-Laurent, près de Montréal, le 8 mai 1796, était l'arrière petit-fils de Joseph Meilleur, père de Marie-Anne. (Tanguay, V, 324).

Quant à Daniel De Bonne, le docteur Ahern dit qu'il avait étudié en Europe où il prit ses degrés en médecine. Tanguay le dit fils de Claude. Était-il parent du capitaine Louis De Bonne, père du fameux juge Pierre-Amable ? C'est une question à laquelle nous ne pouvons répondre et qui est pourtant assez intéressante.

FRANCIS-J. AUDET

L'abbé Dudevant (XXX, p. 354)—En septembre dernier, un lecteur du *Bulletin* demandait des renseignements sur un abbé Arnault Germain-Dudevant qui exerça quelque ministère à Québec, de 1777 à 1782. Est-ce que par hasard cet abbé Dudevant ne serait pas un oncle de George Sand ? S'il a été ordonné à Québec en 1777, l'acte de son ordination subsiste probablement dans les archives du diocèse, et peut-être y trouverait-on, comme il arrive quelquefois, les noms de ses père et mère et le lieu de son origine. Le beau-père de George Sand, le baron François Dudevant, était lui-même né à Bordeaux en 1754 du mariage de Jacques Dudevant et de Jeanne Barbeguère.

Aeg. F.

La Thérèse de la Nouvelle-France (XXX, p. 246)
—Qui, le premier, a donné le qualificatif de Thérèse de la Nouvelle-France à la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation ?

L'abbé de La Tour, dans ses *Mémoires sur la vie de M. de Laval, premier évêque de Québec*, dit :

“Un élève de M. Bernières ne pouvait manquer d'avoir beaucoup de goût pour la théologie mystique. L'abbé de Montigny la porta en Canada et l'inspira à tous les prêtres qui l'y suivirent, dont plusieurs avaient été formés par le même maître. Il la trouva déjà établie parmi les Jésuites qui y travaillaient depuis plusieurs années et y vivaient comme des saints, chez les Hospitalières venues de Dieppe, conduites par la Mère Saint-Augustin, une des épouses du Seigneur les plus privilégiées, et chez les Ursulines, fondées par madame de la Pelletrie, et formées par la Mère de l'Incarnation, *la Thérèse de la Nouvelle-France*.”

L'abbé de La Tour, toutefois, n'est pas l'auteur de ce beau qualificatif. Il l'avait emprunté à Bossuet, le grand orateur, qui a dit de la Mère Marie de l'Incarnation qu'elle était la Thérèse de son siècle et du Nouveau-Monde.

QUESTIONS

De quelle nation était le Jésuite Well qui décéda à Montréal le 18 juillet 1791 ? On le voit au Canada dès 1748. Il n'était pourtant pas d'origine française.

R. P.

Je sais que les fortifications de Montréal, sous le régime français, furent faites à l'aide d'impositions. Quand fut ordonné la première imposition pour ces fortifications ? Y a-t-il eu plusieurs impositions ? Sous le régime anglais a-t-on continué les fortifications de Montréal ? En quelle année les a-t-on fait disparaître ?

Cur.

Le 7 juillet 1711, le ministre écrivait à M. Pinau, à Québec, que le Roi pouvait accorder le fret qu'il demandait pour l'entretien de la Chambre de Commerce **qui a été établie à Québec**. “Comme les marchands, ajoutait-il, retirent toute l'utilité de cet établissement, c'est à eux à en faire la dépense.” Quelle est cette Chambre de Commerce établie à Québec en 1711 ?

Comm.

LES SOURCES IMPRIMÉES DE L'HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS

Dans l'*Opinion publique*, revue hebdomadaire illustrée publiée à Montréal de 1870 à 1883, on trouvera les études suivantes :

Nouvelle canadienne, le père Giroux, par A.-N. Montpetit (1er, 8 et 22 janvier 1870).

Un discours de sir G.-E. Cartier (8 janvier 1870).

Canadiens-anglais et Canadiens-français, par L.-O. David (8, 22 janvier, et 5 février 1870).

Un portrait de M. Ramsay (22 janvier 1870).

Le recensement de 1871, par J.-A. Mousseau (22 janvier 1870).

Chiniquy, par Ad. Ouimet (22 janvier 1870).

Une poésie du juge Duval (29 janvier 1870).

Salomon Juneau, par Joseph Tassé (5 février 1870).

Galerie parlementaire, par L.-O. David (2 avril 1870).

Sir G.-E. Cartier, par L.-O. David (9 avril 1870).

Emma Lajeunesse, par L.-O. David (23 avril 1870).

L'hon. George Brown, par L.-O. David (28 avril 1870).

Pierre Fortin et l'hon. J.-J.-C. Abbott, par L.-O. David (6 mai 1870).

L'hon. P.-J.-O. Chauveau, par L.-O. David (19 mai 1870).

L'hon. Louis-Joseph Papineau, par L.-O. David (2 juin 1870).

L'hon. Auguste-Norbert Morin, par L.-O. David (16 juin 1870).

Sir Louis-Hypolite La Fontaine, par L.-O. David (7 juillet 1870).

Caroline, légende canadienne, par Amédée Papineau (11 août 1870).

L'hon. Joseph-Rémi Vallières, par L.-O. David (18 août 1870).

Les *Oeuvres* de Champlain, par L.-O. David (10 novembre 1870).

Mgr Plessis, par L.-O. David (17 novembre 1870).

Louis-H. Fréchette, par L.-O. David (8 décembre 1870).

Nos chansons et nos chanteurs, par Blain de Saint-Aubin (22 et 29 décembre 1870).

Lieutenant-colonel Joseph Bouchette (29 décembre 1870).

L'intendant Bigot, roman, par Joseph Marmette (4 mai 1871 et nos suivants).

L'Émigration, (4 mai 1871 et nos suivants).

Mgr E.-A. Taschereau, par L.-O. David (11 mai 1871).

Nos archives, par Edmond Lareau (18 mai, 25 mai, 1er juin, 8 juin, 22 juin 1871).

Messire I.-S. Lesieur Desaulniers, par L.-O. David (25 mai 1871).

Joseph Papin, par L.-O. David (24 août 1871).

Paul Picard Honda8onhout, par A.-N. Montpetit (7 septembre 1871).

Le colonel Dambourgès (14 septembre 1871).

Notes historiques : Washington vs Jumonville, par Joseph Tassé (21 septembre 1871).

L'hon. Louis-Joseph Papineau, par L.-O. David (6 octobre 1871).

M. Marshall en Canada, par A.-N. Montpetit (12 octobre, et 19 octobre 1871, et 2 novembre 1871).

Le monument Montcalm à Québec, par J.-A. Malouin (19 et 26 octobre 1871).

François Mercier, par L.-O. David (2 novembre 1871).

Le protonotaire Burroughs, de Québec, par G. Talbot (30 novembre 1871).

Mgr Plessis, par J.-A. Malouin (14 décembre 1871).

Nos archives, 1760-1764, par Edmond Lareau, (28 décembre 1871).

A la brunante, contes et récits, par Faucher de Saint-Maurice (28 décembre 1871 et nos suivants).

Joseph-François Perrault (4 et 11 janvier 1872).

Henri-Gustave Joly, par L.-O. David (18 janvier 1872).

Albani (Emma Lajeunesse), par L.-O. David (25 janvier 1872).

- Edouard Frégen, par L.-O. David (25 janvier 1872).
Le major Mathieu, de Lachenaie (25 janvier 1872).
Psaume *Super flumina Babylonis* adopté aux événements de 1837 (1er février 1872).
Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, par L.-O. David (8 février 1872).
La cathédrale de Montréal (8 février 1872).
Le chevalier Robert d'Estimauville (8 février 1872).
Larue (16, 23 et 30 mai 1872).
Joseph-Charles Taché, par Placide Lépine (15 février 1872).
G. de Boucherville, par Placide Lépine (22 février 1872).
Au nom de Champlain, par Faucher de Saint-Maurice (22 février 1872).
A. Gérin-Lajoie, par Placide Lépine (29 février 1872).
L'abbé H.-R. Casgrain, par Placide Lépine (7 mars 1872).
Pierre-J.-O. Chauveau, par Placide Lépine (14 mars 1872).
Nos archives, règne militaire, 1760-1764, par Edmond Lareau (14 mars 1872).
F.-A.-H. Larue, par Placide Lépine (21 mars 1872).
Causerie sur la cité de Québec, par Édouard Huot (21 mars 1872).
Le Détroit, son fondateur, le courage de nos ancêtres, par Éd.-N. Lacroix (14 et 21 mars, 4 et 26 avril, 9 mai 1872).
Joseph Marmette, par Placide Lépine (28 mars 1872).
Francis Parkman, par l'abbé H.-R. Casgrain (28 mars, 4 et 11 avril 1872).
M. Placide Lépine, par A.-N. Montpetit (28 mars 1872).
Les groupes canadiens-français aux États-Unis, par J.-A. Mousseau (11 avril 1872).
Le Dr J.-A. Crevier, par A.-N. Montpetit (11 avril 1872).
Comment on administrait la justice autrefois, par Charles Ameau (11 avril 1872).

- L'éducation, par Édouard Richard (11 et 18 avril 1872).
- Le général Frémont, par Joseph Tassé (18 avril 1872).
- Une touffe de cheveux blancs, par Louis Fréchette (18 et 26 avril 1872).
- La justice autrefois (18 avril 1872).
- Chronique de Québec, par L. P. H. (25 avril 1872).
- Légende des forges Saint-Maurice, par Minié (25 avril, 2 et 9 mai 1872).
- Ce qu'était Thomas Scott (25 avril 1872).
- Louis Labrèche-Viger, par L.-O. David (16 mai 1872).
- L'éducation dans la province de Québec, par Hubert Larue (16, 23 et 30 mai 1872).
- Les bourreaux de Montréal (16 et 23 mai 1872).
- Le lieutenant-général vicomte de Léry (23 mai 1872).
- Mgr Thomas Cooke, premier évêque des Trois-Rivières, par L.-O. David (30 mai et 6 juin 1872).
- Pierre-Louis Panet (6 juin 1872).
- Les Canadiens de l'Ouest, Gabriel Franchère, par Joseph Tassé (13 juin 1872, 20 juin, 27 juin, 4 juillet).
- Le Platon des Trois-Rivières, par Meinier (4 juillet, 18 juillet, 8 août 1872).
- Feu Eugène-P. Dorion (4 juillet 1872).
- La maison où naquit sir G.-É. Cartier (11 juillet 1872).
- Notes sur Tadoussac (18 juillet 1872).
- Un nom historique (le Platon) (18 juillet 1872).
- Critique littéraire, par l'abbé H.-R. Casgrain (15 et 22 août 1872).
- L'Album du touriste*, par Benjamin Sulte (15 août 1872).
- Le monument Painchaud, par J.-A. Malouin (22 août 1872).
- Voyages et aventures de Joseph-François Perrault fils (29 août 1872).
- La France et le Canada (5 septembre 1872).
- L'hon. Thomas D'Arcy McGee (12 septembre 1872).
- La fondation de la ville de Joliette (12 septembre 1872).
- Les ruines du château Bigot, par A.-N. Montpetit (26 septembre 1872).

Côme-Séraphin Cherrier, par L.-O. David (3 octobre 1872).

Olivier Berthelet (3 octobre 1872).

L'hon. Frédéric-Auguste Quesnel, par C.-S. Cherrier (10 octobre 1872).

Louis-Joseph Moll, député de Berthier (24 octobre 1872).

Les Canadiens de l'Ouest, Jacques Dupéron Baby, par Joseph Tassé (26 et 31 octobre 1872).

Edouard Slevin (7 novembre 1872).

Sébastien Cabot (14 novembre 1872).

Philémon Wright (14 novembre 1872).

Joseph Roy, par L.-O. David (21 novembre 1872).

Un Canadien de l'Ouest, Olivier Crête, par Meinier (28 novembre 1872).

Emma Lajeunesse, Mme Albani (5 décembre 1872).

Le juge Charles Mondelet, par L.-O. David (19 décembre 1872).

Les Canadiens de l'Ouest, Pierre-Chrysologue Pambrun (26 décembre 1872).

Joseph Papineau, par L.-O. David (2 janvier 1873).

Évariste Gélinas, par L.-O. David (30 janvier 1873).

Le lieutenant-gouverneur Caron, par L.-O. David (27 février 1873).

Les Canadiens de l'Ouest, Louis Riel père, par L.-O. David (6 mars et 20 mars 1873).

Calixa Lavallée, par L.-O. David (13 mars 1873).

Les fortifications de Québec, par J.-A. Malouin (20 mars 1873).

L'abbé C.-H. Laverdière, par Faucher de Saint-Maurice (27 mars 1873).

Littérature canadienne : romanciers et nouvellistes, par Edmond Lareau (27 mars 1873).

Le docteur Robert Nelson, par L.-O. David (3 avril 1873).

Octave Crémazie (10 avril 1873).

Pamphile Lemay (17 avril 1873).

Mgr Édouard-Charles Fabre, par L.-O. David (24 avril 1873).

Wolfred Nelson, par L.-O. David (1er mai 1873).

- Louis-Honoré Fréchette, par L.-O. David (8 mai 1873).
- Les fils de la liberté, par L.-O. David (21 mai 1873).
- T.-S. Brown, par L.-O. David (21 mai 1873).
- André Ouimet, par L.-O. David (21 mai 1873).
- Sir G.-É. Cartier, par L.-O. David (29 mai 1873).
- Francis Cassidy, par L.-O. David (26 juin 1873).
- La pêche aux marsouins dans le fleuve Saint-Laurent, par l'abbé H.-R. Casgrain (3 et 10 juillet 1873).
- L'hon. Toussaint Pothier (10 juillet 1873).
- Les seigneuries de la côte du sud, par G.-C. Couillard (4 septembre 1873).
- Le manoir d'Haberville à Port-Joli (16 octobre 1873).
- Jean Nicolet, par Benjamin Sulte (23 octobre, 6 et 13 novembre 1873).
- Les monuments du général Wolfe, par J.-A. Malouin (23 octobre 1873).
- La date de la mort de Louis Jolliet, par l'abbé Tanguay (27 novembre 1873).
- L'hon. Joseph-Édouard Turcotte, par Meinier (11 décembre 1873).
- Joseph-Magloire Hudon, par G. Talbot (18 décembre 1873).
- Pleurs sur la mort de Montcalm, par Ernest Myrand (26 décembre 1873).
- Notre "patoï", par Oscar Dunn (15 janvier 1874).
- L'asile d'aliénés de Québec, par Benjamin Sulte (12 et 26 février, 5 mars 1874).
- Mgr Guigues, par Oscar Dunn (19 février 1874).
- Lucien Turcotte, par Oscar Dunn (26 février 1874).
- Le lieutenant-colonel François Boucher, par Meinier (5 mars 1874).
- Le Révérend Père Lagier, par Oscar Dunn (12 mars 1874).
- L'abbé Cyprien Tanguay, par Benjamin Sulte (12 et 19 mars 1874).
- Feu Rodolphe Tanguay (26 mars 1874).
- Le Canada à Paris, par Oscar Dunn (2 avril 1874).

Précis de l'histoire parlementaire du Canada depuis 1792 jusqu'à 1867, par J.-A. Chagnon (2, 9, 16 et 23 avril 1874).

Le monument Nelson à Montréal, par J.-A. Malouin (2 avril 1874).

Hugh Murray, lieutenant aux zouaves pontificaux (9 avril 1874).

Les publications américaines de M. Edwin Tross, par Faucher de Saint-Maurice (21 mai 1874).

Le monument de feu l'abbé P.-J. Doherty, par J.-A. Malouin (4 juin 1874).

L'hon. A.-A. Dorion, par Oscar Dunn (18 juin 1874).

Montréal et ses monuments (25 juin 1874).

Sauvons nos murailles, par Joseph Marmette (23 juillet 1874).

Statue à Jacques Cartier, par Oscar Dunn (30 juillet 1874).

Charles Laberge, par Oscar Dunn (27 août 1874).

La statue de Jacques Cartier de M. Bochet (27 août 1874).

Une lettre de Parkman sur le vieux Québec (10 septembre 1874).

Un discours de lord Dufferin (17 septembre 1874).

Le pianiste Mazurette (17 septembre 1874).

Le fort de Chambly (1er et 22 octobre 1874).

Lord Dufferin et les Canadiens-Français (1er octobre 1874).

L'Institut Canadien-français d'Ottawa (8 octobre 1874).

Bourbonnais, par Joseph Tassé (8 octobre 1874).

M. Paul Dumas (15 octobre 1874).

Le deuxième centenaire du siège de Québec : souvenirs historiques sur les Jésuites et les Récollets, par Hubert Larue (15 octobre 1874).

Les oeuvres complètes de Faucher de Saint-Maurice, par Joseph Desrosiers (29 octobre 1874).

L'instruction et les instituteurs laïques en Canada, par A.-D. Lacroix (29 octobre 1874).

Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa (29 octobre 1874)

Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke (29 octobre et 5 novembre 1874).

Emma Lajeunesse (Albani) (5 novembre 1874).

Le procès Lépine au Manitoba, par Oscar Dunn (5 et 12 novembre 1874).

Les Canadiens de l'Ouest, Jean-Marie Ducharme, par Joseph Tassé (5 novembre et 26 novembre 1874).

Le gouvernement de Riel (19 novembre 1874).

Chronique de Québec, par Philéas Huot (19 novembre 1874).

La défense de Lépine (26 novembre 1874).

De la critique dans notre pays, par Oscar Dunn (10 décembre 1874).

Les Canadiens de l'Ouest, Jean-Baptiste Roy (10 décembre 1874).

Le jour de l'an, par Georges Grenier (24 décembre 1874).

Étienne Parent (31 décembre 1874 et 7, 14 et 21 janvier 1875).

Les Canadiens de l'Ouest, Jean-Baptiste Faribault (31 décembre 1874, 21 janvier et 11 février 1875).

L'hon. Levy-Ruggles Church, procureur-général de la province de Québec (14 janvier 1875).

Le collège Masson à Terrebonne (21 janvier 1875).

Les sourds-muets de la province de Québec, par A. Achintre (4 février 1875).

Les forts à bras canadiens (25 février 1875).

Le Père Hennepin (25 février 1875).

L'hon. Hector Fabre, par A. Achintre (4 mars 1875).

Feu Mgr Horan (4 mars 1875).

Les vétérans de 1812, par A. Achintre (18 mars 1875).

Un Canadien-français, M. Étienne Parent, par Édmond Farrenc (1er avril 1875).

Vieux almanachs (1er avril 1875).

Vieilles gazettes, par Benjamin Sulte (8, 15, 22, 29 avril, 6, 13, 20, 27 mai, 3, 10, 17, 24 juin, 1er, 8 et 15 juillet 1875).

L'abbé A.-L. Barbarin, par A. Achintre (15 avril 1875).

L'abbé Petitot, missionnaire des Oblats de Marie (15

avril 1875).

M. J.-F. Sincennes, par A. Achintre (29 avril 1875).

St-Jean Port-Joli, l'anse aux Sauvages, par A. Gagnon (1er juillet 1875).

Sir William Logan, par J.-A. Crevier (8 juillet 1875).

Feu Mgr Charles Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe (22 juillet 1875).

25^e anniversaire de l'épiscopat de Mgr Taché (22 juillet 1875).

Feu Gaspard-Aimé Massue, seigneur de Saint-Aimé (22 juillet 1875).

Glorieux vestiges de la France en Amérique, par Paul de Cazes (29 juillet 1875).

Jos. Vincent, par A. Achintre (5 août 1875).

Les anciens cantiques, par C. Lépine (5 août 1875).

Chouart, par Benjamin Sulte (12, 19, 26 août, et 2 septembre 1875).

M. Leblanc, shérif de Montréal (2 septembre 1875).

Feu Gaspard-Aimé Massue, par A. Achintre (23 septembre 1875).

La caverne de Wakefield, par Benjamin Sulte (23 et 30 septembre 1875).

Les Canadiens de l'Ouest, Charles de Langlade, par Joseph Tassé (7, 14, 21, 28 octobre, 4, 11, 18, 25 novembre, 9 et 23 décembre 1875 et 13 janvier 1876).

L'île du Massacre au Manitoba (14 octobre 1875).

Le mot Shawinigan, par Benjamin Sulte (14 octobre 1875).

Documents inédits relatifs au tombeau de Champlain, par l'abbé H.-R. Casgrain (4 novembre 1875).

Prume et Lavallée, par Joseph Marmette (18 novembre 1875).

On demande une Académie en Bas-Canada, par C. Lépine (18 novembre 1875).

Les premières carmélites canadiennes (18 novembre 1875).

L'Education, par A. Achintre (25 novembre et 2 décembre 1875).

Chapelle et tombeau de Champlain par Louis Hamel (25 novembre 1875).

- Lord Hardinge, par l'abbé Bois (2, 9 et 16 décembre 1875).
- M. L. Lesage, surintendant de l'aqueduc de Montréal, par A. Achintre (16 décembre 1875).
- Ogdensburg (La Présentation), par Benjamin Sulte (16 décembre 1875).
- L'hon. Pierre Fortin, par A. Achintre (23 décembre 1875).
- Le fort de Chambly, 1709 à 1760, par J.-O. Dion (30 décembre 1875).
- Combat de Daulac ou Dollard en 1660 (6 janvier 1876).
- Ogdensburg (rectification) (6 janvier 1876).
- Le centenaire de la défaite de Montgomery (6 janvier 1876).
- Feu le juge Joseph-Ubalde Baudry (20 janvier 1876).
- Un pèlerinage à l'île aux Coudres, par l'abbé Casgrain (27 janvier, 3, 10, 17, 24 février, 2, 9, 16 mars 1876).
- L'abbé Epiphane Lapointe (27 janvier 1876).
- L'hon. Charles Nolin (3 février 1876).
- Le brandon de discorde ou le massacre de Lachine (10, 17, 24 février, 2, 9, 16, 23, 30 mars, 6 et 13 avril 1876).
- Bigot et sa cour, par Joseph Marmette (17, 24 février, 2 et 9 mars 1876).
- L'hon. Charles-Séraphin Rodier (24 février 1876).
- Le major L.-N. Voyer (2 mars 1876).
- Dialogue entre le maréchal de Saxe et le baron de Dieskau aux Champs Elysées (30 mars 1876).
- Owen O'Sullivan et ses souvenirs, par A.-N. Montpetit (6, 13 et 20 avril 1876).
- La chasse au caribou, par V.-E. Dick (27 avril 1876).
- Rosalba ou Les deux amours, épisode de la rébellion de 1837 (27 avril, 4, 11, 18, 26 mai, 1er et 8 juin 1876).
- Ottawa avant de devenir capitale, par Benjamin Sulte (11, 18 et 25 mai 1876).
- Le fort de la Baie des Châteaux au Labrador, par l'abbé H.-R. Casgrain (18 mai 1876).
- La littérature française au Canada (18 mai 1876).
- Neuf jours chez un trappeur, par A.-N. Montpetit (8, 15, 22, 29 juin, 6, 13, 20, 27 juillet et 3 août 1876).

Les Canadiens de l'Ouest, Joseph Rolette, par Joseph Tassé (15, 22, 20 juin, 6, 13, 20, 27 juillet, 3, 24 et 31 août 1876).

Feu John Pratt (3 août 1876).

Le Canada à l'Institut de France, par Oscar Dunn (24 août 1876).

Historique du chemin de fer Intercolonial (7, 14 et 21 septembre 1876).

Canadiens-français à New-York et Philadelphie (21 septembre 1876).

Littérature et beaux-arts dans la province de Québec, par Napoléon Legendre (5, 12 et 19 octobre 1876).

L'abbé H.-R. Casgrain, par Paul de Cazes (5 octobre 1876).

L'abbé Antoine Labelle, curé de Saint-Jérôme, par G.-E. Desbarats (2 novembre 1876).

Les Canadiens de l'Ouest, Antoine Leclerc, par Joseph Tassé (9, 16 et 19 novembre 1876).

La paroisse de Saint-Paul l'Hermite (9 novembre 1876).

L'historien Bibaud, par C. Lépine (23 novembre 1876).

L'honorable Louis Richard (30 novembre 1876).

(La fin dans la prochaine livraison)

ÉTAT ABREGÉ DES FAMILLES DE LA NOUVELLE-FRANCE EN 1666, 1667 ET 1668

État abrégé du contenu au rôle des familles de la colonie de la Nouvelle-France, 1666 ;	
<i>Québec</i> , cinq cens cinquante cinq testes, cy.....	555
<i>Beaupré</i> , six cens soixante dix huit, cy.....	678
<i>Beauport</i> , cent soixante douze testes, cy.....	172
<i>Isle d'Orléans</i> , quatre cent soixante onze, cy.....	471
<i>St-Jean, St-François, St-Michel</i> , cent cinquante six.	156
<i>Sillery</i> , deux cent dix sept.....	217
Total	2249
<i>Notre-Dame des Anges et Rivière Saint-Charles</i> , cent dix huit	118

<i>Coste de Lauzon</i> , six.....	6
<i>Montréal</i> , cinq cens quatre vingt-quatre.....	584
<i>Trois-Rivières</i> , quatre cens soixante un.....	461
Total	3418
Estat du nombre des hommes capables de porter les armes depuis 16 ans jusques à 50.....	
	1344

Il y a sans doute quelques obmissions dans le rolle des familles qui seront réformées durant l'hiver de la présente année 1666.

TALON

Estat en abrégé du contenu au rolle des familles de la Nouvelle-France, 1667 :

Familles	749
Total des personnes qui les composent.....	4312
Hommes capables de porter les armes.....	1566
Garçons en aage d'être mariés.....	84
Filles qui passent 14 ans.....	55
Dénombrement des terres en culture et des bestiaux :	
Terres en culture :	

Arpens..	11,174
Bettes à cornes.	2,136

Estat en abrégé du nombre des familles, des personnes qui les composent et des hommes capables de porter les armes, du dénombrement des terres découvertes, de ce qu'a produit la récolte et des bestiaux du Canada en l'année 1668:

Familles...	1,139
Personnes qui les composent.....	5,870
Hommes capables de porter les armes.....	2,000
Arpens de terres découvertes.....	15,642
Bêtes à cornes	3,400
Minots de grains reçus.....	130,978

Il sera observé que dans le présent rolle les 412 soldats qui se sont habituez cette année au dit pays non plus que les 300 des quatre compagnies restées en Canada n'y sont pas compris (1).

(1) Archives de la province de Québec.

YANKEE DOODLE

Les gamins ne fredonnent plus l'air de *Yankee Doodle*, comme le faisaient leurs devanciers d'il y a une génération et plus.

Ce chant disparu connut pourtant une vogue extraordinaire. Il provenait d'une ancienne berceuse datant de Charles I, d'Angleterre, et qui commençait par ces mots :

Lucy Lockett lost her pocket.

Plus tard, des plaisants adoptèrent sur cette musique, le couplet ironique suivant :

Nankee Doodle came to town
Upon a Kentish pony
He stuck a feather to his hat
And called him Macaroni.

Macaroni rappelait le nom d'un club ou d'une société, qui florissait dans les îles britanniques au XVIIIème siècle. Sous cette forme l'air dont nous parlons, fut aussi populaire que la précédente, et elle traversa l'océan avec les fanfares militaires des régiments saxons. Dans la Nouvelle-Angleterre, l'on transforma rapidement Nankee en Yankee, terme qui désignait les colons de langue anglaise, en Amérique Septentrionale.

Vers la fin du XVIIIème siècle, le Dr Richard Schueckburg, officier sous le général Amherst, écrivit, sur cette mélodie, quelques couplets patriotiques, qui devinrent le chant national des citoyens anglo-américains. Mais tant de variantes ridicules furent calquées sur Yankee Doodle, qu'on décida de remplacer ce chant.

Yankee Doodle ne fut pas parodié aux États-Unis seulement ; les Canadiens s'en mêlèrent, lors de la première invasion des Bostonnais, et voici ce que nous en dit le docteur F.-A.-H. Larue, le premier auteur canadien à s'occuper des chansons historiques.

Dans les années qui suivirent la défaite du général américain Montgomery, en 1775, on prit l'habitude à Québec de célébrer l'anniversaire de cette victoire canadienne par une grande soirée dansante.

“Le premier de ces bals commémoratifs eut lieu le 31 décembre 1776 et ils se continuèrent pendant plusieurs années. C'est sans doute à cette époque de 1775, qu'il faut rapporter l'origine de cette chanson, autrefois si populaire et dont je n'ai retrouvé qu'un seul couplet,—peut-être, parce qu'elle n'a jamais eu que celui-là :

Les premiers coups que je tirai
Sur ces pauvres rebelles
Cinq cents de leurs amis
Ont perdu la cervelle
Yankee Doodle, tiens-toi ben
Entends ben c'est la musique
C'est la gigue du Canadien
Qui surprend l'Amérique.

“Ce couplet a eu l'honneur d'une parodie : Je me rappelle avoir entendu chanter les quatre derniers vers travestis de la manière suivante :

Yankee Doodle, tiens-toi ben
J'entends la musique
Ce sont les Américains
Qui prennent le fort Pique.”

Et l'auteur ajoute que le fort Pique était un nom donné à une partie du faubourg Saint-Jean.”

M. Larue publia son étude dans le *Foyer Canadien*, vers 1865, mais les parodies canadiennes de Yankee Doodle vécurent encore un quart de siècle au moins, car vers 1885, le recorder B. A. T. de Montigny en a recueilli à la campagne, une variante qu'il inséra dans son ouvrage sur *Le Nord* et que voici :

Yankee Doodle quiens-toi ben
J'entends la musique
Ce sont les Américains
Qui vont dans les Townships.

Ce pastiche d'une parodie circula à Montréal, ainsi que d'autres difficiles à publier, mais depuis ils sont oubliés, tout autant que la mélodie, jadis si célèbre qu'on la trouve reproduite dans les principales encyclopédies.

E.-Z. MASSICOTTE

LE PREMIER PROFESSEUR D'ANGLAIS AU CANADA

Dans la *Gazette de Québec*, à la date du 18 février 1803, on lit l'avis du décès suivant :

“Décès de John Fraser, ancien et respectable citoyen. Il a été le premier maître d'école anglais qui s'établit au Canada après la Conquête. Un grand nombre de citoyens respectables de Québec lui sont redevables de leur éducation.”

Cette note, croyons-nous, est erronée. Avant John Fraser, quatre professeurs avaient enseigné l'anglais à Québec : Patrick McClement, Mathieu de Coine, James Jackson et Reid.

On peut réclamer pour Patrick McClement l'honneur d'avoir été le premier professeur d'anglais au Canada. Nous le voyons ouvrir une école à Québec le 1er septembre 1765. La *Gazette de Québec* du 5 septembre 1765, que nous avons sous les yeux, annonce au public qu'avec la permission du gouverneur, McClement a ouvert son école dans le collège des Jésuites. Ce maître d'école recevait du gouvernement un salaire annuel de trente louis.

Voici d'ailleurs l'annonce de McClement :

“Ceci est pr avertir les habitants français de la ville de Québec, que Patrick McClement, enseignera aux enfants français (à son école au Collège des Jésuites) à lire, à écrire et à parler la langue anglaise, à un prix fort raisonnable : Ceux q. voudront bien lui envoyer leurs enfants, peuvent s'assurer qu'ils seront instruits avec soin. Et com. toutes les affaires publiq. de cette province se font à présent, et se feront à l'avenir, en langue anglaise, il espère q. les citoyens ne négligeront pas cette occasion de faire instruire leurs enfants dans la langue vibrante, dont la connaissance ne peut manquer de leur être utile dans la suite de leurs jours.

“Il enseigne aussi l'arithmétique dans toutes ses différentes parties ainsi que l'art de tenir les livres suivant la méthode du sieur Blair, la géométrie, mesurage et arpentage, etc.

“Il loge chez M. Gray et on pourra le trouver à son école.”

Le 22 septembre 1766, Mathieu de Coine ouvrait une école anglaise et protestante dans la maison de M. Le Moine, près de l'église de la basse-ville, à Québec. Une annonce de la *Gazette de Québec* du 6 octobre 1766 nous apprend que Mathieu de Coine transporte son école à la première porte après celle de Georges Masner, rue Couillard, près de l'Hôtel-Dieu. M. de Coine chargeait deux chelins par mois pour montrer à lire et à écrire.

Le 24 juin 1768, James Jackson remplaçait Patrick McClement comme maître d'école *officiel* à Québec. Il devait recevoir le même salaire que McClement, c'est-à-dire trente louis par an.

Nous avons peu de renseignements sur le sieur Reid qui tint une école anglaise à Québec à peu près vers le temps où Jackson recevait les faveurs gouvernementales. Nous savons, toutefois, que Reid avait obtenu la permission de tenir son école dans l'ancien évêché, au haut de la Côte La Montagne.

C'est le 25 septembre 1769, que John Fraser remplaçait James Jackson comme maître d'école *officiel*. Fraser fut donc le cinquième professeur d'anglais à Québec à moins qu'il aurait tenu une école privée avant de recevoir la faveur du gouvernement.

John Fraser était un ancien soldat de l'armée anglaise et avait pris part au siège de Québec. Les mémoires du temps racontent une anecdote assez typique à son sujet.

Le 13 septembre 1759, le chirurgien Badelard était sur les Plaines d'Abraham prodiguant ses soins aux blessés. La retraite sonnée, le highlander géant John Fraser vit le chirurgien fuir et résolut de le faire prisonnier. Sur le point d'être pris, Badelard leva son pistolet et visa Fraser. Celui-ci aussi vif que fort le désarma et le chirurgien se trouva prisonnier.

Après la Conquête, Badelard fut relâché, mais, acceptant le nouveau régime, il résolut de pratiquer son art à Québec. Fraser, de son côté, ayant obtenu son congé, s'établit lui aussi à Québec. Les deux anciens ennemis habitaient la même rue, et des relations d'amitié s'établirent entre eux. Fraser ne rencontrait jamais Badelard sans lui dire : Bonjour, mon prisonnier.

P.-G. R.

UN DOCUMENT DE 1697

DE PAR LE ROY

Route que tiendront les trente-sept Canadiens qui vont par terre dicy à La Rochelle sous le commandement du Sr Martigny, lieutenant de Roy du fort de Hudson, en Canada, en payant par tous les lieux où ils passeront.

Premièrement

Passé... Dicy à Dinan.....	5	Lieux
De dinan à la chapelle Chaussée.....	5	Lieux
Séjour... De la chapelle chaussée à Rennes.....		
où ils séjourneront.....	5	Lieux
De Reinne à Beins.....	6	Lieux
De beins à derval.....	4	Lieux
De Derval à boutbois.....	5	Lieux
Séjour... De boutbois à nantes où ils séjourneront...	5	Lieux
De nante à St. fiacre.....	3	Lieux
De St. fiacre à montaigu et St. Julian.....	3	Lieux
De St. Julian à chantenais.....	3	Lieux
De Chantenais à Tiré.....	3	Lieux
De tiré à mara par le poré où ils s'embarqueront et feront trois Lieux par eau.....	5	Lieux
De maran à La Rochelle.....	4	Lieux

Nous, Comissaire de la marine au départemnt De St-Malo, certiffions à tous qu'il apartiendra que suivant les ordres de monseigneur le comte de Pontchartrain, premier ministre d'état, nous avons donné la présente route au Sr de Martigny, lieutenant de Roy du fort de Hudson, auquel il ordonne pour le service du Roy de conduire trente sept Canadiens de Sa Compagnie dicy à la Rochelle par terre en payant par tout et les faisant vivre avec ordre et discipline.

Prions messieurs les gouverneurs, magistrats, maires et syndics des lieux par où ils passeront de leur faire fournir en payant tout ce dont ledit Sr. Demartigny pourra avoir besoin si agissant du Service de Sa Majesté fait à St. Malo, ce 26e. janvier 1697.

(signé) de gastines

norable homme Pierre Boucher, capitaine, commandant aux dites Trois-Rivières, lequel a constitué et constitué par ces présentes son procureur général et spécial Louis Rouer, sieur de Villeray, soldat au dit Lieu, pour accomplir les mémoires des marchandises que le dit Sieur Boucher désire faire venir aux dites Trois-Rivières ; donne pouvoir le dit constituant à son dit procureur de demander, recevoir, faire embarquer les dites marchandises, pourvoir à toutes les affaires quelconques concernantes le dit sieur Boucher généralement et spécialement, promettant avoir le tout pour agréable, renonçant à toutes choses contraires. Fait et passé aux Trois-Rivières ce jourd'hui deuxième octobre mil six cent cinquante trois, présence de Jean Madry, chirurgien, et Gilles L'Honneur, témoins, qui ont signé avec moi, notaire soussigné.

Boucher
Gilles L'Honneur
Madry
Ameau."

Nous avons écrit que Louis Rouer de Villeray avait été secrétaire du gouverneur de Lauzon puis de son fils, M. Lauzon de Charny, de 1656 à 1658 (1). Des pièces que nous venons de découvrir aux Archives de la province de Québec nous permettent d'affirmer que M. Rouer de Villeray était déjà secrétaire du gouverneur de Lauzon en 1654.

P.-G. R.

QUESTION

Je lis dans une notice nécrologique vieille de plus de cinquante ans : "Le père de M. Prégen était pilote à Québec. Le vaisseau qu'il pilotait n'ayant pu, une fois, aborder au Bic, il fut forcé d'aller en Angleterre, d'où il rapporta la constitution et les règlements de la maison de la Trinité de Québec. Cette Corporation, voulant reconnaître le service qu'il lui avait rendu, paya une pension, après sa mort à sa femme et à ses filles."

Où est la vérité là-dedans ?

PILOTE

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXVI (1920), p. 34.

UNE LETTRE DU PERE RECOLLET DIDACE
CLICHE

Mademoiselle.

J'ay l'honneur de vous écrire pour vous apprendre (ce que vous n'ignorez peut-être pas) la mort de Mr. Jacques Landreau, qui est décédé dans notre fort St-Frédéric le 18^e du mois d'août dernier. Il m'a paru avoir beaucoup de confiance en votre digne personne pour luy rendre les derniers services. Ne pouvant écrire luy-même, étant déjà dans de grandes souffrances des approches de la mort, (il) m'a prié de vous écrire en son lieu et place et comme étant son confesseur je ne l'ay point abandonné. Il a reçu tous ses sacrements avec une grande résignation à la volonté du Seigneur et est mort bien chrétiennement et en véritable prédestiné. Il vous prie de gérer ses petites affaires pour mettre tout en bon ordre. Il vous mande de retirer son coffre qui est chez madame Lemer (?) et luy remettre vingt livres pour un casque qu'il luy doit, pour ce qu'il vous doit, vous vous précautionneré du coffre et vous aurez la bonté d'informer de sa mort monsieur Chauvet et son frère Saupon à Rochefort qui le feront sçavoir à ses parens. Monsieur Louvel doit à feu Sr Landreau dix-huit livres pour prix d'un matelas qu'il a reçu, ainsy vous pouvez luy demander. Il vous envoie une feuille de papier blanc pour recevoir ses appointements au trésor, lequel papier est signé de luy-même pour mettre au-dessus la forme de la quittance par derrière le seing de Landreau vous trouverez du second quartier et septième mois 1756 quy luy sont dûs depuis le premier d'avril dernier ; enfin vous trouverez, mademoiselle, cy-joint tout l'argent que nous avons pu faire de ses hardes et du reste de son butin qu'il avait à Carillon et à St-Frédéric, nous en avons fait un encan pour faire monter tout au dernier prix au profit du défunt. Je vous envoie aussi son baptistaire pour le faire tenir à ses parens avec les autres choses qu'il vous plaira ; vous ferez toujours pour le mieux. Je pense que le tout est entre bonnes mains et je suis avec respect,

Mademoiselle,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Didace Cliche, Ptre, Récollet,
aumônier de St-Frédéric (1).

(1) Archives de la province de Québec.

CELESTIN-GODEFROY CHICARD

“L’homme qui répondit de son vivant, à ce nom ridicule de Célestin-Godefroy Chicard, fut l’un des plus intrépides missionnaires de notre temps et l’un de ces saints excentriques dont les exploits méritent, suivant le lieu commun cher aux catholiques “d’être plus admirés qu’imités.”

C’est ainsi que J.-K. Huysmans commence sa notice sur ce prêtre des Missions Étrangères de Paris.

Puis il ajoute :

“Originaire d’une famille du Canada qui vint s’établir, au XVIII^e siècle, en France, il naquit le 27 décembre 1834, dans le diocèse de Poitiers, à Paizay-le-Sec ; son frère y tenait une hôtellerie dans ce village et sa mère s’appelait Radegonde Pinier. Il fut l’aîné de cinq enfants, deux garçons et trois filles, deux lances et trois quenouilles, ainsi que lui-même s’exprime.”

Célestin-Godefroy Chicard était-il réellement d’origine canadienne ?

Nous en doutons. Avec les maigres renseignements donnés par Huysmans il est difficile de retracer sa généalogie canadienne.

En tous cas, nous n’aurions pas à rougir de Célestin-Godefroy Chicard car il fut une des gloires du clergé français.

Huysmans termine son étude sur Chicard par les lignes suivantes :

“Il mourut avec le regret de n’avoir pas été martyrisé, de n’avoir pas assez souffert pour la cause du Christ. Il était si vraiment humble qu’il se jugeait, de bonne foi, un mauvais ouvrier, et n’attribuait les succès de son apostolat qu’aux prières du Carmel de Niort où l’une de ses soeurs était religieuse. C’est à cette soeur qu’il avait écrit, lorsqu’elle fut entrée au cloître, cette phrase si sage, si profonde pour les gens qui sont au courant de la mystique : “Ne cherche pas à faire de l’extraordinaire, la sainte Vierge n’en fit point.”

LES DISPARUS

Alphonse Christin—Admis au barreau en janvier 1870, "orateur élégant et tenue, de gestes et de style servi par un organe sympathique", Christin prit bientôt rang parmi les orateurs les plus écoutés. Il collabora également à divers journaux et ses articles étaient goûtés du public lettré. Ce compatriote vécut les dernières années de sa vie dans une sorte d'ermitage d'où il ne sortait que rarement. Il mourut à Montréal, le 7 avril 1907. Canada

Jean-Amable Bélanger—Né à la Rivière-Ouelle le 22 septembre 1832, du mariage de Amable Bélanger et de Emilie Blagdon. Il fit ses études au séminaire de Québec et se fit recevoir notaire. En 1854, M. Bélanger entra à l'emploi du département du secrétaire d'État. Il décéda à Ottawa le 16 mars 1913. En 1882, il avait publié un recueil de ses poésies qu'il intitula *Mes vers*.

Douglass Brymner—Il était rédacteur du *Montreal Herald* en collaboration avec l'hon. Edward Golf Penny, lorsqu'il fut chargé, en 1872, d'organiser le service des archives d'Ottawa.

M. Brymner mourut en 1902 après avoir consacré les trente dernières années de sa vie à l'œuvre qu'il avait entreprise dans des conditions bien difficiles.

Louis-Joseph François—Né en 1857 à Audleau, bas Rheims, département de la Marne, il vint s'établir au Canada vers 1882. D'abord attaché à la rédaction du *Monde* puis du *Prix Courant*, il fonda, plus tard, avec M. F.-E. Fontaine, l'Agence de publicité canadienne. M. François est décédé à Montréal, le 24 avril 1925, âgé de 68 ans. Le défunt laissait une épouse née Marie-Juliette Rapp. L. P.

Petrus Hubert—Né à Yamachiche, le 19 août 1810, il fut admis à l'exercice de la profession de notaire le 20 juin 1834. On lui doit une remarquable étude sur les *Lois organiques et la jurisprudence du notariat*, ainsi qu'un *Manuel du notaire*. M. Hébert est mort aux Trois-Rivières, le 1er avril 1882. Blondel

RAYNAL ET NOS ANCESTRÉS

Le philosophe Raynal qui a tracé un portrait si touchant des moeurs des anciens colons de l'Acadie, alors qu'il croyait cette nation détruite, s'est montré d'une rigoureuse sévérité pour les Français du Canada. "On ne leur trouvait, dit-il, aucune sensibilité pour le spectacle de la nature ni pour les plaisirs de l'imagination, nul goût pour les sciences, pour les arts, pour la lecture, pour l'instruction" (1).

Si haut que Raynal ait pu s'élever dans ses rêves soit-disant humanitaires, s'il eut mieux connu l'histoire du Canada, il n'aurait certainement pas porté ce jugement destiné à faire croire à la postérité que la France n'avait donné que des rejetons abatardis sur les rives du Saint-Laurent. Une colonie naissante ne peut avoir les goûts et les raffinements artistiques des Athéniens. Sous le régime auquel la métropole les soumettait, nos ancêtres devaient se faire soldats. Au tomahawk des Iroquois et aux balles des Anglais il fallait répondre par l'épée et le fusil et savoir frapper drû. L'ennemi qui vient s'emparer de vos champs, violer vos femmes et massacrer vos enfants ne se laisse pas arrêter d'habitude par des madrigaux ou des ballades à la lune.

Cependant, malgré la vie de combats que les Canadiens durent mener sous le régime français, quoique toute la population fut, pour ainsi dire, sans cesse sous les armes, on est étonné, quand on consulte les documents de l'époque, de voir le degré d'instruction que possédaient ces générations. Québec, qui ne pouvait être comparée alors qu'à une bourgade d'une province reculée de France, avait deux collèges et un couvent où l'on donnait l'instruction la plus soignée. De 1665 à 1759 le séminaire de la petite capitale de la Nouvelle-France donna au clergé national cent-six prêtres nés dans le pays, et les Jésuites formèrent des notaires, des magistrats, des fonctionnaires et des praticiens de toutes sortes. On constate par les inventaires de l'époque

(1) *Histoire philosophique et politique des deux Indes*, t. VIII, p. 120.

que le goût de la lecture était répandu d'une façon surprenante. La classe des lettrés s'élargissait de jour en jour, et dans les couches moyennes de 1608 à 1759, sur cent colons il n'y en avait pas vingt qui ignorassent l'écriture (1). Dans Québec, les principales pièces de Corneille et de Racine furent jouées presque aussitôt après leur apparition en France, et la plupart des seigneuries de la contrée possédaient au commencement du dix-huitième siècle un ou deux maîtres d'écoles.

Les philosophes pouvaient-ils désirer mieux?

Raynal aurait voulu que le Canada donnât des poètes et des savants à la France. Nos pères avaient, il est vrai, une instruction assez rudimentaire, ce qui ne les empêchait pas d'être de bons négociants, de rudes travailleurs, de braves soldats. Gens pratiques, ils avaient appris par les nouvelles qu'ils recevaient de France, que sur les théâtres de Paris l'on se moquait des bourgeois qui affectaient d'avoir le goût des belles choses et faisaient parade de leur science quand leur métier était de vendre du drap. Personne plus qu'eux n'admiraient les grands spectacles que la nature donne sur cette belle terre d'Amérique, avec ses forêts immenses, aux fleuves superbes comme décors. Ils les chantèrent à leur façon par de rudes combats pour les conserver à la France. C'est ainsi qu'ils écrivirent avec leur sang un poème héroïque—(J.-Edmond Roy, *Lettres du P. F. X. Duplessis, de la Compagnie de Jésus*, p. VIII).

QUESTIONS

L'écusson de Hastings est maintenant revenu à Québec pour y rester, espérons-le. Qui, le premier, a signalé la présence de cet important trophée à Hastings?

X. X. X.

En quelle année fut bâti le premier pont sur le sault Montmorency ?

B. G.

(1) Nous pouvons faire cette appréciation avec d'autant plus de certitude que nous avons parcouru et analysé avec attention toutes les études des notaires qui ont pratiqué dans la colonie pendant ce siècle et demi.

LES LEGISLATEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC, 1764-1791

Le gouvernement civil de la province de Québec fut établi le 13 août 1764, c'est-à-dire dix-huit mois après le traité de Paris. Ce laps de temps avait été accordé ; il fallait laisser aux Canadiens qui désiraient passer en France, le temps de se défaire de leurs propriétés, de recueillir les sommes qui pouvaient leur être dues, en un mot, de régler leurs affaires avant leur départ.

Le Conseil de Murray était composé du juge en chef William Gregory, de MM. Paulus Aemilius Irving, Hector Théophilus Cramahé, Adam Mabane, Walter Murray, Samuel Holland, Thomas Dunn et François Mounier. On remarquera que pas un seul Canadien ne faisait partie de ce Conseil. Les serments requis des officiers publics par les lois de la Grande-Bretagne ne leur permettaient pas d'y entrer. Mounier, comme nous le verrons, n'était pas Canadien, mais Français et protestant. Le Conseil subit des remaniements à diverses reprises ; on mit certains membres dehors et on en ajouta des nouveaux dès 1765, puis à l'accession au gouvernement de la province des différents gouverneurs qui se succédèrent jusqu'en 1791.

Comme les biographies des juges en chef sont actuellement en cours de publication dans la *Revue du droit*, nous passerons ceux-ci sous silence.

L'HONORABLE PAULUS AEMILIUS IRVING

Fils de William Irving, seigneur de Bonshaw, Dumfries, naquit à cet endroit le 2 septembre 1714. Il entra tout jeune dans l'armée, monta en grade et devint major au 15^e régiment d'infanterie, le 19 septembre 1758. Il prit part au siège de Québec sous les ordres du général Wolfe, comme commandant du 15^e régiment d'infanterie, et fut blessé à la bataille des Plaines d'Abraham. Il fut fait lieutenant-colonel le 15 janvier 1762, et nommé député-quartier-maître-général à Québec la même année. Nommé lieutenant-gouverneur du district de Montréal en 1764, mais n'agit pas :

comme tel ; nommé membre du conseil de Murray le 13 août 1764. Étant président de ce conseil, le 30 juin 1766, lors du départ de Murray, il prit en mains les rênes de l'administration de la province, et occupa ce poste jusqu'à l'arrivée de Carleton, le 24 septembre suivant. Il fut nommé lieutenant-gouverneur de Guernesey, en 1771, et fut plus tard gouverneur du Château Hupnor, Kent. Il est mort le 22 avril 1796.

M. Irving avait épousé Judith, fille du capitaine William Westfield, de Douvres ; elle mourut le 3 mai 1793. Son fils, sir Paulus Aemilius fut un officier distingué, et fut créé baronnet, en 1809.

L'HONORABLE HECTOR-THEOPHILUS CRAMAHE

Fils d'un huguenot français réfugié en Angleterre, Hector-Théophilus Cramahé naquit en ce pays, en 1721.

Il nous faut dès l'abord ouvrir une parenthèse au sujet de sa nationalité. Nous ne savons sur quoi se sont basés nos historiens (entre autres M. Garneau, *Hist. du Can.*, 1882, II, 391), pour dire que Cramahé était Suisse. Ce n'est probablement qu'une simple conjecture de leur part, due au fait qu'il fallait être protestant pour occuper une fonction militaire ou civile dans les premiers temps du régime anglais ; mais on semble avoir trop facilement oublié que lors de la révocation de l'Édit de Nantes, en 1685, des milliers de familles françaises durent s'expatrier. Un grand nombre de ces familles se réfugièrent en Angleterre, beaucoup de leurs membres entrèrent dans l'armée, et durant bien des années, les *Army Lists* furent remplies de noms français.

Parmi nos gouverneurs et nos lieutenants-gouverneurs anglais portant des noms français, Haldimand est né en Suisse ; Prévost, fils d'un Suisse, est né en Angleterre ; Cramahé, fils d'un Français, est aussi né en Angleterre ; Doucet, Mascarène, Bazalgette, le Marchant, Des Brisay et Des Barres, lieutenants-gouverneurs des Provinces Maritimes, étaient nés les uns en France, les autres en Angleterre, de parents français. Brock, administrateur du Haut-Canada, le héros de Queenston Heights, était un Jerseyais de descendance normande. D'autres, tels que Monk et Monck,

étaient des Le Moyne ; Trench, un La Tranche ; Dufferin, un Dufresne ; mais ils étaient plus éloignés de la souche française.

Afin de bien établir la nationalité de Cramahé, nous reproduisons ici une lettre du capitaine William Twiss, commandant des Ingénieurs Royaux à Québec.

Monday April 25th 1785.

Dear Sir,

I have received both your Publick and Private Letters for Governor Carleton, and will forward them by a very careful Person.

I have seen Mr Cramahé this morning, and without giving him the least hint from what quarter the Intelligence came, I mentioned to him in general Terms, our conversation on Saturday morning.

I cannot tell you how much the poor old Man appeared to me to be surprized but I think I am pretty correct in saying that his words were to the following effect, "that since Mr Cramahé's return to England he never saw Du Calvet, untill some day last summer, when he called on Mr Cramahé and endeavoured to persuade him to become a voluntary Evidence in his Cause against General Haldimand, which was positively refused. Mr Cramahé also says that Baron Mesieres (1) was an old acquaintance of his, and that both their Families being *French Refugees*, they formerly had been rather intimate, notwithstanding which he never has seen Baron Mezieres, during the three years and half he has been in England, untill last Monday, when Mezieres called on him, and particularly requested of Mr Cramahé to appear voluntary before Lord Loughborough, and permit himself to be examined on Oath previous to the trial between Genl Haldimand and Mr Calvet. Mr Cramahé gave him no encouragement, except telling him he might call again in two or three days for an answer ; this Mezieres did last Thursday, when Mr Cramahé without having consulted any of his Friends told him that he had been Lt. Governor under Genl Haldimand, and also that he had been unfortunate enough

(1) Pour Masères.

to accept of being his private Secretary and in both Capacities he thought Genl Haldimand had used him very ill but he had nothing to do with the present Business and he hoped he never should, however at all Events he never would be questioned, or take an Oath concerning it, unless called upon in a regular Court of Justice, and if he was obliged to appear there, which ever Party brought him he should endeavour to recollect Circumstances as well as he could, and speak the Truth.

If the smallest doubt arises respecting the Authenticity of the relation of this part of poor Mr Cramahé conduct, you have my full permission to mention me as your Author (1).

I am with great Regard & Esteem,

Your very obedient Servant,

Wm. Twiss.

Cramahé entra dans l'armée anglaise en 1740, en qualité de volontaire dans le 27ème régiment de ligne, mais il passa presque aussitôt dans le 15ème, et s'embarqua avec son régiment au mois d'août de cette année pour Carthagène. Fait enseigne avant son départ, il fut promu lieutenant à ce dernier endroit le 18 avril 1741. Capitaine-lieutenant en juin 1750, il devint capitaine en mars 1754. Il servit aux Indes Occidentales jusqu'en 1743, puis en Flandre. Il fit ensuite partie de deux expéditions en France, prit part au siège de Louisbourg en 1758, et l'année suivante, il participait à celui de Québec. Il demeura en garnison à cet endroit. Son régiment ayant reçu ordre de se rendre dans les colonies du Sud, en 1761, Cramahé, qui était alors secrétaire de Murray, obtint la permission du général Amherst de vendre sa compagnie, pour laquelle il obtint la jolie somme de 1400 louis.

Cramahé fut nommé membre du Conseil créé par Murray et fut présent à la première séance, tenue le 13 août 1764. Comme il avait été question de continuer l'ancien système français, qui maintenait des gouverneurs particuliers à Montréal et aux Trois-Rivières, Murray avait recommandé la nomination de Cramahé au poste de gouverneur à Montréal. Il ne reçut pas cette nomination mais fut désigné

(2) Archives Publiques du Canada, Série C. O., 42, vol. 16, p. 310.

pour celui des Trois-Rivières. Il ne put cependant remplir cette charge, car dans le plan définitivement adopté pour le gouvernement de la province, les postes de gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières furent abolis.

Désirant exposer ses vues aux autorités britanniques, au sujet du gouvernement de la province, Murray chargeait Cramahé de cette mission en octobre 1764, et le recommandait fortement à l'attention du ministre.

Il était encore en Angleterre, en 1766, lorsque Carleton fut désigné pour remplacer Murray à Québec. Le nouveau gouverneur fit mander Cramahé, et ayant obtenu de lui des renseignements précieux sur l'état de la province, lui demanda de l'accompagner au Canada comme son secrétaire, ce que celui-ci accepta avec empressement.

Quelque temps après son retour dans la vieille capitale, Cramahé fut nommé suppléant du receveur général de la province, en l'absence du titulaire, sir Thomas Milnes, le 15 août 1767, et il retint ce poste jusqu'en 1770. Le gouverneur Carleton ayant obtenu la permission de se rendre en Angleterre, Cramahé, qui était le doyen du Conseil, prit en mains les rênes de l'administration de la province, le 9 août 1770. Il occupa ce poste jusqu'au retour de Carleton, le 18 septembre 1774. Le 6 juin 1771 il était promu lieutenant-gouverneur de la province et le 26 septembre suivant il prêtait les serments d'usage. Il devint président du Conseil législatif lors de l'établissement du nouveau régime, le 1er mai 1775, et fit aussi partie du Conseil privé créé par Carleton, nonobstant l'opposition du juge en chef Livius. Cramahé donna sa démission de ces deux postes le 23 avril 1782.

On trouve l'appréciation suivante de Cramahé dans une lettre de Murray, en date du 13 mai 1761 : "Je me rends garant de l'intégrité de ce gentilhomme ; c'est un homme bien renseigné, possédant bien la langue française et je serais très ingrat si je ne reconnaissais ce que je dois à son caractère et à ses connaissances, ainsi que les services qu'il m'a rendus dans le cours des affaires que j'ai dirigées dans cette colonie depuis deux ans."

A ces louanges de Murray, ajoutons celles de Carleton. Celui-ci ayant demandé la permission d'aller en Angleterre

pour soumettre ses vues directement au gouvernement, écrivait que le pays ne souffrirait pas de son absence. "M. Cramahé, le doyen du Conseil, sera chargé du gouvernement ; son jugement, sa modération, son désintéressement et sa connaissance des affaires publiques me donnent la conviction que les intérêts de la Couronne ne souffriront pas de son administration" (1).

Quant à ses dispositions envers les Canadiens, nous ne pouvons mieux les montrer qu'en reproduisant la lettre suivante qu'il adressait à lord Dartmouth, le 22 juin 1773 (2).

"Milord, — Votre Seigneurie a daigné m'informer par sa dépêche No 4, que la constitution civile et les autres mesures nécessaires concernant cette province étaient présentement soumises à l'étude du Conseil Privé de Sa Majesté. Je souhaite sincèrement pour le bien du service du roi et le bonheur du peuple que cette question soit bientôt réglée d'une manière finale.

"J'avoue que j'ai toujours pensé que le moyen le plus sûr et le plus efficace de gagner l'affection des sujets canadiens de Sa Majesté à l'égard de sa royale personne et du gouvernement, était de leur accorder toute la liberté et toute l'indulgence possible concernant l'exercice de leur religion à laquelle ils sont extrêmement attachés et que toute entree qui leur serait imposée à ce sujet ne ferait que retarder au lieu de hâter le changement de leurs idées en matière religieuse. Les vieux prêtres disparaissent graduellement et dans quelques années la province sera entièrement pourvue d'un clergé canadien ; ce résultat ne pourrait être obtenu sans une personne remplissant ici les fonctions épiscopales, outre que l'approbation d'un coadjuteur fera disparaître la nécessité pour l'évêque d'aller se faire consacrer au-delà des mers et d'avoir des rapports personnels avec ceux qui n'entretiennent peut-être pas des dispositions très amicales à l'endroit des intérêts britanniques.

"Je suis flatté d'apprendre que ma conduite à l'égard d'un moine franciscain a été approuvée, et la manière dont il a plu à Votre Seigneurie de s'exprimer à ce sujet me fait

(1) *Doc. concernant l'Hist. Const. du Can.*, 1911, p. 272.

(2) *Ibid.* p. 319.

un devoir de vous transmettre mes plus sincères remerciements.

“J’ai l’honneur d’être, etc.,

H. T. Cramahé.”

Et l’extrait suivant de la réponse du secrétaire d’Etat, en date du premier décembre suivant, prouve que son intervention n’avait pas été sans résultat (1).

“Monsieur,—J’ai reçu vos dépêches comprenant le No 4 jusqu’au No 10 inclusivement et je les ai transmises au roi. Je suis heureux de vous apprendre que les serviteurs de Sa Majesté s’occupent activement à l’heure présente des affaires du Canada, comme des mesures nécessaires à l’égard du gouvernement civil de cette colonie, et il est probable que le tout sera réglé bientôt.

“Vous pouvez être assuré que dans cette circonstance je me servirai de mon influence en vue de donner toute la satisfaction possible aux nouveaux sujets, en matière religieuse ; je m’efforcerai d’obtenir que les arrangements concernant cette partie importante de leurs intérêts soient établis sur des bases telles que toute juridiction étrangère sera exclue et tous ceux qui pratiquent la religion de l’Église de Rome pourront trouver dans la colonie le moyen de pratiquer librement cette religion suivant la portée réelle du traité.”

Pour faire ressortir encore davantage les bonnes dispositions que Cramahé avait toujours entretenues envers les Canadiens et qu’il ne cessa de manifester durant les quatre années de son administration, nous reproduisons une autre lettre, on ne peut plus intéressante, qu’il adressait à lord Dartmouth, à l’occasion d’une pétition des Anglais de Montréal et de Québec, demandant l’établissement d’une Chambre d’assemblée dont seraient exclus les Canadiens, demande à laquelle il avait refusé de se rendre.

Québec, 13 décembre 1773.

“Milord, — Je transmets ci-incluses à Votre Seigneurie des copies de deux pétitions signées par quelques-uns des an-

(1) Ibid. p. 319, 320.

ciens sujets de Votre Majesté résidant ici et à Montréal. Ces pétitions m'ont été présentées le 4 courant et je vous envoie en même temps copie de ma réponse datée du 11 de ce mois.

“Il y a environ six semaines ou deux mois, un nommé M. McCord, venu du nord de l'Irlande, qui s'est établi ici peu de temps après la conquête et a réussi à se créer dans le commerce en détail et surtout pour la vente de liqueurs spiritueuses, une très raisonnable aisance, a convoqué les principaux habitants de cette ville dans une auberge, leur a proposée de demander une Chambre d'assemblée, de nommer onze membres pour former un comité qui devait étudier la manière de faire cette demande et préparer et régler pour eux tous les détails de cette question.

“Ce comité dont M. McCord a pris la direction, a tenu plusieurs réunions et a adopté finalement le projet de transmettre une pétition au lieutenant-gouverneur en Conseil, et sur le refus de ce dernier, de s'adresser à Sa Majesté. Ce comité avait au préalable écrit à des concitoyens de Montréal pour les engager à appuyer la pétition.

“M. McCord s'est efforcé durant l'été et aussi depuis la formation d'un comité d'induire les Canadiens à s'unir aux anciens sujets pour demander une Chambre d'assemblée ; il s'est servi à cette fin de tous les arguments dont il a pu disposer et s'est adressé à un gentilhomme canadien de cette ville pour obtenir une traduction française du premier projet de pétition qui a été préparé. Les Canadiens de Québec et de Montréal, craignant que l'intention des promoteurs du projet ne fût de les pousser de l'avant afin de faire agréer leur demande et de leur refuser ensuite leur part de privilèges, refusèrent leur concours. Cependant les négociations à cette fin furent conduites de telle manière et les publications de M. Masères furent répandues avec une telle habileté qu'ils se crurent obligés de faire quelque chose, sans trop savoir comment, ce qui donna lieu aux pétitions qui ont été envoyées en Angleterre.

“Il est à propos de faire remarquer que, parmi les signataires des deux pétitions, il ne s'en trouve pas plus de cinq qui peuvent être proprement appelés francs-tenanciers et que quatre de ces derniers ne disposent que de valeurs in-

signifiantes. Le nombre de ceux qui possèdent des maisons dans les villes de Québec et de Montréal ou des fermes dans la campagne tenues du roi ou de seigneurs en vertu du paiement annuel d'une redevance, est au-dessous de trente.

"Dans ma réponse, j'évite soigneusement de discuter le sujet de la pétition et de faire remarquer l'irrégularité de leur conduite. Afin de prévenir toute excitation de leur part et de les empêcher de transmettre leur pétition autrement que par la voie régulière, j'ai cru dans l'intérêt du service de Sa Majesté que ce moyen était le plus sûr. Or, je leur ai promis de transmettre à Votre Seigneurie le mémoire qu'ils ont l'intention de présenter à Sa Majesté. Une fois la chose accomplie et après qu'ils se seront un peu calmés, ils seront mieux disposés à accueillir ce que j'aurai peut-être l'occasion de leur communiquer privément à cet égard.

"Toute cette affaire démontre suffisamment la nécessité de transmettre au gouvernement de cette province le pouvoir dont il a besoin pour agir avec diligence. Les Canadiens sont maniables et soumis, mais il y a lieu de craindre que si l'état de choses actuel se prolonge il en résulte de mauvais effets.

"A l'égard des Canadiens la confirmation des lois concernant la propriété et les droits d'héritage, qu'ils désirent ardemment, leur donnerait beaucoup de satisfaction à tous et aurait pour effet de les attacher à la personne royale de Sa Majesté et au gouvernement."

J'ai l'honneur d'être, etc.,

H. T. Cramahé.

Ayant reçu l'approbation du roi, transmise par le secrétaire d'Etat, pour sa conduite en cette circonstance, Cramahé tança vertement les auteurs de la pétition qui s'étaient rassemblés sans lui en demander la permission, et ceux-ci durent baisser pavillon (1).

La révolte des Colonies américaines en 1774 et l'invitation qu'elles envoyèrent aux Canadiens de se joindre à elles bientôt suivies de l'invasion du pays, agirent comme un sti-

(1) Il était alors défendu de faire des assemblées publiques dans la province, sans en avoir au préalable obtenu la permission du gouverneur.

mulant sur l'activité de Cramahé, qui commença immédiatement à faire des préparatifs pour la défense de Québec. Le lieutenant-gouverneur refusa carrément d'avoir quoi que ce soit à faire avec les rebelles et refusa même de recevoir le parlementaire qui apportait une sommation de la part du général américain Arnold, d'avoir à rendre Québec. Aussi, lorsque Carleton, après avoir échappé presque par miracle aux Américains, aux Trois-Rivières, réussit à atteindre la capitale, le 19 novembre 1775, il déclara, en prenant le commandement de la place, que tout ce qu'il avait été possible de faire dans les circonstances, Cramahé l'avait fait.

Voici, à propos du siège de Québec en 1775, ce que raconte sir James Le Moine (1). L'aventure, pour plaisante qu'elle puisse paraître au juge Henry, qui semble y puiser une douce hilarité, ne dût pas plaire autant à M. Cramahé qui en fut la victime. Question de mentalité peut-être ? Mais en temps de guerre, si la rapine peut causer quelques remords" à un juge, ces remords ne sont pas de longue durée. Le dicton anglais n'affirme-t-il pas que *all is fair in love and war* ! Mais chez un peuple qui envahissait le territoire canadien en lançant des proclamations dans lesquelles il annonçait pompeusement que ses armées ne venaient que pour délivrer ces pauvres Canadiens de l'esclavage dans lequel les tenaient ces horribles Anglais, et leur rendre la Liberté, (avec un grand L !) cela fait sourire de pitié, et nos ancêtres durent être bien convaincus des bonnes dispositions qu'entretenaient envers eux messieurs les Bastonnais.

"On a dit qu'au siècle dernier, dit sir James, Thornhill avait été la métairie du lieut.-gouverneur Hector Ehéophilus Cramahé et que pendant cet automne de 1775, si palpitante d'émotions pour nos grands-pères, messieurs les Bastonnais firent une visite à ses poulaillers et montrèrent leur appréciation de ses grasses volailles."

Un peu plus loin, l'auteur entre dans plus de détails (2) ; il met la parole dans la bouche d'un certain juge Henry qu'il n'indique pas autrement.

(1) *Monographies*, p. 181.

(2) Pages 222-225.

“Laissons, dit sir James, au juge Henry la tâche de nous décrire les rares aptitudes de sa “bande de héros” les congréganistes (2) pour vider les caves, les salons, les écuries et les poulaillers des Royalistes de Québec, insensibles aux charmes de la liberté.

“La petite armée d’Arnold avait retraité à la Pointe-aux-Trembles, le 25 nov. (1775). Le 2 décembre elle rebroussa chemin, revint vers Québec et atteignit le soir même, Ste Foy.....

“Le 12 décembre, officiers et soldats n’avaient d’autres vêtements que des fragments de leurs hardes d’été qu’ils portaient pendant leur désastreuse course : voilà tout ce qu’ils avaient pu sauver. Il y avait alors trois pieds de neige.

“Un beau matin, un individu survint et s’adressant à Simpson, l’officier en faction, il lui dit : Qu’à peu près deux milles en remontant le St-Laurent il y avait une maison de campagne, appartenant au gouverneur Cromie (Cramahé) bien pourvue de tout ce qui manquait à l’armée, il s’offrit de nous y conduire. On commanda de suite des carrioles. La maison du gouverneur était un élégant logis, coquettement situé sur la rive escarpée du fleuve, à peu de distance d’une chapelle (2).

“Bien qu’en plein hiver, le site accusait le goût exquis et l’abondante richesse du propriétaire. La porte était fermée : nous cognâmes ; la porte principale nous fut ouverte par une irlandaise, un colosse tel, que je n’ai jamais rencontré son pareil chez le sexe féminin. C’était la gardienne de la maison : ses réponses à nos questions portaient un certain cachet de franchise et d’affabilité.

“Elle nous fit entrer dans la cuisine : une vaste salle bien garnie de ces objets que les bons vivants considèrent indispensables à la jouissance de la vie. Nous y trouvâmes, entassés dans un coin, cinq à six serviteurs canadiens, tremblant d’effroi. En examinant le local, nous découvrîmes une

(1) Les mémoires du temps nomment congréganistes les envoyés du Congrès : les choses ont changé. (Note de sir James Le Moine).

(2) En 1775, il n’y avait à Sillery d’autre chapelle que celle des Jésuites celle où le Révél. Père Ennemond Massé avait été enterré en mai 1646 ; un joli petit monument en marque le site. (Note de sir James Le Moine).

trappe, par où l'on pénétrait dans la cave. Nos troupiers s'y aventurèrent et firent main basse sur le contenu : tinettes de beurre sans nombre, saindoux, suif, lard, poisson, sel : tout devint notre proie. Tandis que nos soldats furetaient dans ce réduit, notre lieutenant y descendit pour hâter les opérations. Quant à moi, on m'avait placé en faction au haut de la trappe, adossé au mur et mon fusil en joue comme sentinelle j'avais pour mot d'ordre de surveiller les serviteurs. Ma bonne amie, l'Irlandaise, m'invita vivement à descendre dans la cave ; son dessein était de nous enfermer tous.

“Heureusement sa ruse était trop transparente ; ayant vidé cave et cuisine nous chargeâmes le butin dans les carrioles ; puis, l'on se dispersa à travers les autres appartements ; c'est là que régnait l'élégance. Les murs et les cloisons étaient tapissés avec goût ; de belles gravures, de cartes soigneusement faites, accusaient la main des maîtres. Une superbe vue de la cité de Philadelphie, sur une grande échelle, prise des environs de *Coopers Ferry* fixa mes regards et me causa quelques remords, mais la guerre et la science, sur les champs de bataille, se respectent peu ; la science succombe dans le tumulte.

“Nous fûmes bien plus sensibles aux charmes des lits de plumes douilletts, des beaux couvre-pieds, des couvertures roses qui ornaient les dortoirs. Il y en avait à profusion ; nous *prîmes* le tout. Les angles et les coins dans les carrioles servirent de réceptacle aux petits articles.

“Notre cupidité ne put résister à la tentation d'enlever plusieurs douzaines de couteaux et de fourchettes à gaine, d'un fini rare, ainsi qu'un lot de couteaux pour le *dessert*. D'autres objets de bien moins de valeur, ou d'une petite utilité, disparurent également sous l'étreinte avide des troupiers.

“Dans une salle en arrière, il y avait un canapé en acajou artistement sculpté, avec coussins moelleux et couverture de soie figurée ; nos carrioles étaient surchargées d'effets. Plus de place, pas même pour le canapé... Mais les coussins de soie, nous trouvâmes moyen de les emporter.

“Ayant débarrassé Son Excellence de tous les objets pour nous de première nécessité, nous nous mîmes en route, accompagnés de pieuses bénédictions de la gardienne du lo-

gis ; elle semblait toute surprise que nous n'eussions pas enlevé plus d'effets. Peut-être avait-elle ses réserves mentales... qui sait ? mais ce n'était pas notre affaire.

“Arrivés près de la Chapelle, nous rencontrâmes une escouade des nôtres — commandée par Morgan ; eux aussi, ils venaient faire comme nous. L'officier en charge parut chagriné à la vue de nos dépouilles opimes. Il continua son chemin et acheva de piller la maison et les écuries de ce qui y restait.

“Grande fut la joie chez nos soldats qui se partagèrent en frères les objets enlevés.”

Cramahé, avons-nous dit, avait donné sa démission comme lieutenant-gouverneur de la province de Québec et comme président du Conseil législatif en 1782. Cette démarche lui fut pour ainsi dire imposée par le manque de bonne intelligence entre Haldimand et lui, comme le démontre la lettre du capitaine Twiss. Le 12 octobre 1785, il était nommé lieutenant-gouverneur et surintendant de Détroit. Il occupa ce poste jusqu'à sa mort arrivée le 8 juin 1788.

Nous n'avons pu trouver le nom de sa femme. Sa fille, Marguerite, (1) épousa Francis Le Maistre, qui fut lieutenant-gouverneur et surintendant des pêcheries de Gaspé.

Le Haut-Canada a nommé il y a déjà longtemps un canton de cette province en l'honneur de M. Cramahé et la province de Québec vient à son tour de perpétuer son souvenir en baptisant un canton du Lac-Saint-Jean de ce nom.

L'HONORABLE ADAM MABANE

Né à Edimbourg, Écosse, vers 1734. Il fit ses études classiques sous la direction de son père, puis il étudia la médecine à l'Université d'Edimbourg, après quoi il fut admis à la pratique de la profession.

Le docteur Mabane était cousin du célèbre poète James Thompson.

Il fut nommé chirurgien de la garnison de Québec en 1760 et fait membre du Conseil établi par Murray le 10

(1) M. Aegidius Fauteux, croit que Marguerite était la fille de Madame Cramahé, d'un premier mariage. En tout cas, elle signait Margueret Cramahé.

août 1764. Il s'attira le mécontentement de Carleton et fut révoqué de ses fonctions, en 1766. Le docteur Mabane fut nommé juge instructeur en Cour de Chancellerie de la province de Québec, le 13 novembre 1764.

Il fut l'un des juges de la Cour des Plaid^s communs, à Québec, le 11 décembre 1764.

Le docteur Mabane devint membre du Conseil législatif établi en vertu de l'Acte de Québec, et il entra en fonctions le 17 août 1775. L'année suivante, lord Dorchester le convoquait au Conseil privé qu'il avait établi à Québec, mais qui fut désavoué par Downing Street.

Au Conseil législatif, le docteur Mabane s'opposa aux changements que l'on voulait faire à l'Acte de Québec, tel que l'introduction du procès par jury, etc. ; il soutient le droit des Canadiens d'être gouvernés par les lois civiles françaises.

Le docteur Mabane mourut à sa résidence, à Samos, Sillery, le 3 janvier 1792.

L'HONORABLE WALTER MURRAY

Neveu du premier gouverneur anglais de la province de Québec, fut membre du Conseil créé par Murray le 10 août 1764 et il continua d'en faire partie sous Carleton.

Ancien officier de l'armée anglaise, il s'établit à Québec après la conquête et il fut nommé provisoirement, en septembre 1764, au poste important de Receveur-général de la province. Le gouverneur aurait voulu le faire confirmer dans cette charge, mais, le 15 juillet suivant, il était remplacé par l'honorable Thomas Mills, major de Québec, nommé par les Lords Commissaires du Trésor.

M. Murray fut ensuite nommé commissaire du port de Québec. De nouveau assermenté comme conseiller par Carleton, le 24 novembre 1768, il fit sa dernière apparition au Conseil le 30 septembre 1771, et mourut de paralysie, à Québec, âgé de 70 ans. Il fut inhumé au cimetière de la porte Saint-Louis, le 4 avril 1772.

L'HONORABLE SAMUEL HOLLAND

La littérature canadienne n'a jusqu'ici produit que peu de biographies d'hommes qui, depuis la cession du pays, se sont fait un nom en dehors de la politique. Il est pourtant intéressant de connaître ceux qui se sont distingués dans d'autres sphères. Le major Holland a bien été quelque peu mêlé à la politique d'antan, mais il compte d'autres états de service qui lui valent une renommée plus durable que n'en comporte sa carrière politique. Ce fut un de nos premiers savants.

Sous le régime français, la géographie et l'hydrographie surtout, n'avaient encore fait que relativement peu de progrès. Les illustres découvreurs français et canadiens avaient bien, à la vérité, posé les jalons nécessaires à cette science ; ils avaient parcouru et exploré d'immenses étendues de pays ; ils avaient reculé au loin les bornes connues : les lacs, les rivières, les montagnes et les plaines avaient reçu leur visite ; mais toutes ces découvertes n'étaient pas encore généralement connues ni publiées. Il était réservé au major Holland de faire, le premier, un relevé exact des côtes du golfe St-Laurent, nécessaire à une cartographie sûre et pour ainsi dire définitive. Ce fut aussi lui et ses aides qui mesurèrent une grande ligne géodésique et firent la première triangulation de la province de Québec. Ces travaux, déjà avancés à la mort de Holland, furent terminés par son successeur Joseph Bouchette, qui put enfin publier le fruit de ces longs et intéressants travaux. Sa *Description topographique du Bas-Canada*, publiée à Londres, en 1815, est reconnue comme un chef-d'oeuvre du genre.

Samuel Jan Holland, ou Hollandt, comme s'écrivait alors le nom, naquit dans les Pays-Bas en l'année 1728. A l'âge de 15 ans il entra dans un corps d'artillerie de l'armée de son pays natal, et il était parvenu au grade de lieutenant lorsqu'il épousa Gertrude Hasse, à Nimègue, en 1749. Ils vécurent ensemble pendant six ans. En 1775, Holland ayant fait de grands progrès dans l'étude des mathématiques, grâce à l'aide de ses deux beaux-frères, se rendit en Angleterre et obtint une commission de lieutenant dans le soixantième

régiment de ligne. Ce pays ayant peu de temps après déclaré la guerre à la France, le jeune officier eut une excellente occasion d'obtenir de l'avancement. Il obtint bientôt l'appui de gens haut placés et sa promotion fut rapide. Capitaine-lieutenant le 21 mai 1757, il devint capitaine en août 1759. Il conserva son rang dans son régiment lorsqu'il fut nommé arpenteur-général de la province de Québec ; son nom apparaît sur la liste des officiers jusqu'à l'année 1772. Il reçut le brevet de major, en Amérique, le 4 mars 1776.

Holland fit partie de l'expédition contre Louisbourg en 1758, puis de celle contre Québec l'année suivante. Il était personnellement connu de Wolfe, qui en diverses occasions, eut recours à ses connaissances d'ingénieur et paraît l'avoir tenu en haute estime.

On voit dans le rapport du général Murray sur l'état du gouvernement de Québec, du 5 juin 1762, que le capitaine Holland était alors employé comme aide-ingénieur à Québec, et Murray écrit : "J'ai donné ordre au capitaine Holland de faire un relevé topographique exact du terrain" et j'ai l'honneur de transmettre plusieurs plans qu'il a faits en obéissance à cet ordre.

"Je ne puis laisser passer l'occasion qui m'est offerte de recommander ce monsieur à la bienveillante attention de Votre Seigneurie. Il est venu en ce pays en 1756, et, depuis le siège de Louisbourg, j'ai été personnellement témoins des soins qu'il a apporté au service du roi ; et un mot, c'est un officier brave et industrieux, et un ingénieur intelligent. Il serait désirable qu'il eut de l'avancement."

Monsieur Holland étant repassé en Angleterre, revint à Québec après le traité de paix. Il y débarqua le 2 août 1764, porteur des dépêches du secrétaire d'État, des instructions royales ainsi que de la commission de Murray et du grand sceau de la province. Il apportait également une commission datée le 6 mars 1764, le nommant arpenteur-général des colonies sises au nord de la Virginie.

Samuel Holland devint membre du Conseil que créa Murray, conformément à ses instructions, et il assista à la première réunion tenue le 13 août 1764. Il fut, peu de temps

après, nommé juge de paix pour les districts de Québec et de Montréal.

Monsieur Holland qui était séparé de sa femme depuis neuf ans, mais non divorcé, et qui avait toujours pourvu à ses besoins, épousa à Québec, Marie-Josephite, fille de François Rolette et de Thérèse Grenet. De cette union naquirent dix enfants : cinq garçons et cinq filles. Suivant M. Philéas Gagnon (1), ce mariage fut le résultat d'une intrigue romanesque. Marie-Josephite était la tante (2) de Frédéric Rolette, officier canadien qui se distingua par sa conduite héroïque sur les Grands Lacs durant la guerre de 1812-15. Elle était d'une grande beauté et possédait des manières distinguées. Son père, apprenant les attentions dont Holland entourait sa fille, refusa de la donner en mariage à un homme qui avait, quelques années auparavant versé le sang de ses compatriotes sur les plaines d'Abraham ; mais mademoiselle Rolette n'écoutant que son coeur, plutôt que de céder aux répugnances patriotiques de son père persista dans son amour et l'affaire se termina par un enlèvement ; elle s'enfuit avec un homme qu'elle ne savait pas déjà marié.

Par ce mariage illicite Holland entra dans la famille de Joseph Bouchette, qui remplaça plus tard John Collins comme arpenteur-général adjoint puis devint célèbre comme arpenteur-général du Bas-Canada.

"En Angleterre, dit le Révérend J. Frank Bright (3) une revue du règne de George I n'est pas aussi satisfaisante. La vie publique, comme la vie domestique, était fort dépravée. Le dérèglement qui avait marqué toute la période des Stuart, n'avait rien perdu de sa perversité, mais beaucoup de son élégance, en s'unissant à la corruption d'une petite cour allemande."

Suivant le même auteur, la moralité publique n'avait guère fait de progrès sous George II, et avait encore grand besoin d'être relevée sous son successeur. La même absence de moralité et de décence régnait sur le continent, et la mentalité de Samuel Holland sous ce rapport ne paraît avoir été

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, I, 25.

(2) Non la soeur cadette comme le dit M. Gagnon.

(3) *Hist. of England*, III, 963.

ni meilleure ni pire que celle de la généralité de ses concitoyens en Europe ; ce qui, sans l'absoudre, explique quelque peu sa faute.

Sa première épouse ayant appris le second mariage de son mari volage ne parut pas en éprouver beaucoup de chagrin, tant qu'il continua de lui verser une pension alimentaire. Mais la nouvelle famille de Holland s'accroissant rapidement celui-ci discontinua un beau jour ses envois d'argent, ce qui eut pour effet de susciter un protêt de la part de Madame Holland numéro un, et les versements annuels recommencèrent de nouveau en 1771, mais ils furent réduits de £83 à £50. Holland continua ces remises de fonds pendant onze ans encore, alors qu'il cessa définitivement. La femme délaissée se rendit à Londres et s'adressa à lord Sydney, secrétaire d'Etat pour la guerre, lui demandant aide et protection. Nous ne savons ce qui advint de cette demande.

Les premiers travaux de Holland comme arpenteur-général furent ceux qu'il dirigea de 1764 à 1769, dans les Provinces Maritimes et dans la Gaspésie, que le gouvernement anglais se proposait de coloniser.

Il avait trois équipes à l'oeuvre à part celle qu'il dirigeait personnellement au Cap-Breton. Il fit le relevé des côtes du golfe et du fleuve Saint-Laurent, en vue de la préparation d'une carte générale de la province de Québec. De fréquents rapports sur les travaux, accompagnés de plans, etc., étaient adressés au Bureau du Commerce, à Londres. Les lettres qu'il reçut du gouvernement anglais, montrent que les travaux de Holland furent trouvés très satisfaisants, bien qu'ils ne furent pas aussi complets que celui-ci l'eusse désiré, par suite du manquement de certains officiers qui n'avaient pas encore envoyé le résultat de leur part des travaux.

Le 22 novembre 1766, Holland envoyait en Angleterre une "Description de l'Île du Cap-Breton", datée de Louisbourg, et au mois de juillet suivant, il annonçait que les travaux dans la baie de Gaspé et sur l'Île d'Anticosti progressaient favorablement. A ces deux endroits l'on faisait des observations astronomiques pour s'assurer des longitudes et des latitudes, et on y prenait des notes météorologiques.

Tout en s'occupant de ces travaux importants, Holland, dont l'esprit était toujours en éveil, et l'activité incessante, trouvait encore le temps d'écrire à lord Hobart au sujet d'un projet de découverte du passage du Nord-Ouest. Les idées qu'il transmettait, disait-il, n'étaient encore que le fruit de ses lectures, mais dès son retour à Québec il s'emploierait à obtenir des renseignements plus précis, afin de formuler un système.

Le 17 janvier 1769, il envoyait au Conseil, un mémoire au sujet des arpentages à faire dans la province. Le 28 de ce mois, le Conseil décidait d'autoriser l'arpenteur-général adjoint, John Collins, de faire le relevé des rivières Yamas-ka, Saint-François, Nicolet et Saint-Maurice, en prévision d'une carte générale de la province.

Ayant terminé ses travaux dans le golfe et sur les rives du Saint-Laurent et préparé une carte géographique de la province, Holland, écrivant de Québec le 6 juin 1770, annonçait qu'il se mettrait incessamment en route, avec tous ses aides, pour l'Est de la Nouvelle-Angleterre, afin de continuer les travaux commencés par monsieur Des Barres.

Les travaux de relevé des côtes des provinces formant la Nouvelle-Angleterre furent continués jusqu'au printemps de 1775, quand la Révolution américaine força Holland de suspendre les travaux et de s'enfuir en Angleterre, d'où il revint à Québec.

L'histoire de l'Île du Prince-Édouard, par Duncan Campbell, contient des renseignements intéressants sur les travaux de Holland dans cette île. Les voici en français :

“Le gouvernement anglais ayant décidé, en 1764, de faire un relevé topographique de l'Amérique Septentrionale, divisa pour cette fin le continent en deux articles, nord et sud, et un arpenteur-général fut désigné pour chaque district. Ces deux officiers supérieurs étaient placés sous les ordres des Lords du Commerce et des Plantations. Le capitaine Samuel Holland fut mis en charge des travaux du district nord, comprenant tout le territoire situé au nord de la rivière Potomac et d'une ligne courant vers l'ouest à partir de la source de cette rivière, aussi loin que s'étendait les domaines de Sa Majesté. Le capitaine Holland reçut sa com-

mission au mois de mars et eut ordre de se rendre incessamment à Québec afin d'organiser les travaux. Il devait commencer par l'île Saint-Jean. Le vaisseau du gouvernement à bord duquel il était arriva en vue du Cap-Breton le 11 juillet 1764. Un épais brouillard étant survenu, le vaisseau s'était trop approché de terre, lorsque l'on entendit à bord un coup de mousquet et le cri alarmant de "écueils en avant". Cet avertissement venait d'un bateau pêcheur. Le navire faillit se perdre. Il rencontra ensuite des vents contraires, et le capitaine Holland décida de se rendre à Québec à la rame. Il quitta donc le vaisseau le 19 juillet et arriva sans encombre à sa destination le 2 août. A Québec le capitaine Holland rencontra le capitaine Dean, du *Mermaid*, qui avait visité l'île Saint-Jean durant l'été. Celui-ci lui conseilla d'apporter avec lui toutes sortes de matériaux et de provisions, vu qu'il n'y avait sur l'île rien qu'un poste, celui du fort Amherst, qui n'avait que peu de provisions et qui ne pourrait le loger lui et son personnel. Le capitaine Holland arriva à l'île en octobre 1764. Il décrit le fort Amherst comme un fortin palissadé, avec à peine assez de casernes pour loger la garnison. On avait démoli les maisons près du fort afin de se procurer les matériaux nécessaires à sa construction. "Il me faut, disait-il, me construire des quartiers d'hiver. J'ai choisi un endroit dans le bois, près de la mer, bien situé pour mes observations astronomiques ; j'ai recouvert la charpente d'une vieille grange avec des matériaux que j'avais apportés et avec quelques planches trouvées dans les ruines de quelques vieilles maisons. Je crains que cela ne soit pas trop confortable." Le vaisseau qui avait amené le capitaine Holland en Amérique se nommait *Canceaux* et avait été équipé par le gouvernement dans le but de lui être utile dans ses travaux professionnels ; mais quand il demanda au lieutenant Mowatt, commandant de ce vaisseau, des canots et des hommes, celui-ci lui répondit froidement que ses instructions ne lui permettaient pas de se rendre à son désir. Holland ayant porté plainte à lord Colville, alors commandant des forces navales en Amérique, des instructions formelles furent immédiatement envoyées au lieutenant Mowatt de donner à Holland toute l'aide requise ; et le gouverneur Wilmot

ordonna au capitaine Hill, l'officier commandant sur l'île, de donner toute l'aide possible au capitaine Holland, afin de pousser les travaux.

Dans une lettre adressée à lord Hillsborough, le capitaine Holland fit un rapport des plus favorables sur la capacité de production de l'île. Il ajoute : "Il y a environ trente familles canadiennes sur l'île, qui sont regardées comme des prisonnières et entretenues sur le même pied que celles d'Halifax. Ces Acadiens sont très pauvres et vivent de leurs travaux de jardinage, de la pêche, de la chasse, etc. Les quelques maisons qui restent sur l'île sont en mauvais état et la quantité de bétail est peu considérable." A Saint-Pierre, le capitaine Holland fit la rencontre d'une vieille connaissance, le lieutenant Burns, du 45^e régiment, qui était venu s'établir sur l'île avec sa famille, et avait construit une maison et une grange. Dans une lettre au Bureau du Commerce, Burns écrit : "L'énergie avec laquelle le capitaine Holland a poussé les travaux est suffisamment démontrée par le fait que, en octobre 1765, il envoya M. Robinson, l'un de ses aides, avec des plans de l'île Saint-Jean et des îles de la Madeleine, ainsi qu'une description de l'île Saint-Jean, de laquelle nous ferons de copieux extraits, qui dénotent un observateur minutieux et fidèle."

Après le traité de 1783, en prévision d'une grande affluence de Loyalistes des États-Unis, le gouvernement décida de faire arpenter un grand nombre de cantons pour les y établir, tant sur le haut Saint-Laurent que dans les plus anciennes parties de la province, en arrière des seigneuries. Ce fut sous la direction du major Holland que John Collins, son adjoint, fit les premiers arpentages dans cette partie devenue depuis l'Ontario, tandis que Holland s'occupait lui-même des cantons de l'Est et de ceux sur l'Ottawa. Il démarqua aussi la ligne frontière le long de la latitude 45°, ainsi que celle entre les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick, et plus tard, celle entre le Haut et le Bas-Canada.

Le major Holland fut pendant près d'un demi-siècle arpenteur-général, d'abord de la province de Québec, puis du Bas-Canada. Il fit aussi partie des divers Conseils, exécu-

tifs et législatifs, dont il suivait les séances autant que le permettaient ses travaux du dehors. Il y a cependant peu à dire sur sa carrière politique. Contentons-nous de remarquer qu'il fit partie de plusieurs comités importants de ces corps et qu'il vota constamment avec le parti anglais, contre les Canadiens, dans le Conseil législatif.

Voici, par exemple, une des circonstances où il montra les sentiments dont il était animé envers les compatriotes de sa femme. Le juge en chef Smith avait introduit au Conseil un bill pour remplacer une loi expirante concernant les procédures dans les cours civiles. Ce bill ainsi que d'autres proposés par le même personnage, fut rejeté par la majorité, alléguant qu'ils introduisaient trop de nouveautés dans la loi du pays. M. de Saint-Ours proposa une loi à principes plus canadiens ; celle-ci fut approuvée par le Conseil. La minorité, dont Holland faisait partie, protesta hautement contre la conduite de la majorité.

Lorsque, en 1786, lord Dorchester institua ses importantes enquêtes sur l'état de la province, Holland fut nommé membre d'un des quatre comités : celui qui devait s'occuper de la population, de l'agriculture et de la colonisation des terres de la Couronne, lequel comité fit son rapport le 20 janvier 1787.

Tous ces nombreux travaux remplissaient la vie de Samuel Holland qui était l'un des hommes les plus occupés de la province. Il fit beaucoup pour le développement et l'avancement de son pays d'adoption, et mérite certainement de très grands éloges pour son activité inlassable, sinon pour sa conduite politique. L'on ne saurait toutefois blâmer trop sévèrement cet homme d'avoir soutenu dans une colonie anglaise ce qu'il croyait être les intérêts de la métropole, et d'avoir favorisé l'extension de l'influence anglaise au Canada ; cela n'était que naturel de sa part, vu son adoption de la nationalité britannique.

Le major Holland était un gentilhomme de bonne éducation, possédant des goûts raffinés et de hautes qualités sociales, et quoique l'on puisse penser de ses aventures matrimoniales, l'on est porté, sinon à les lui pardonner, du moins

à le juger moins sévèrement vu les précieux services dont nous avons parlé.

Le major Holland avait acquis 200 acres de terre sur les hauteurs de Sainte-Foy, en 1780. Cette terre avait été la propriété de M. Jean Taché, auteur du premier poème canadien "Tableau de la mer", et ancêtre de sir Etienne-Pascal Taché. Cette ferme fut connue depuis sous le nom de son nouveau propriétaire.

M. Holland vécut ici dans l'abondance durant plusieurs années après la guerre de la Révolution américaine. Il y exerçait une hospitalité large et généreuse. Une partie de cette ferme est maintenant connue sous le nom de "Spencer Grange", et une autre sous celui de "Spencer Wood". Cette dernière est aujourd'hui la résidence officielle du lieutenant-gouverneur de la province. Détail intéressant : la maison de Holland fut occupée par le général Montgomery durant le siège de Québec, en 1775-1776. Il y avait établi ses quartiers-généraux.

Le major Holland décéda à sa résidence le 27 décembre 1801, à l'âge patriarcal de quatre-vingt-quatre ans.

Samuel Holland a laissé plusieurs ouvrages imprimés :

I. *Observations made on the Islands of St. John and Cape Breton, to ascertain the legitude and latitude of those places, agreeable to the orders and instructions of the Rt. Hon. the Lords Commissioners for Trade and Plantations.* Phil. Trans. 1768.

II. *Astronomical Observations.* Phil. Trans. 1769.

III. *Eclipses of Jupiter's Satellites, observed near Quebec.* ditto. 1774.

IV. *Astronomical Observations.* ditto.

FRANCIS-J. AUDET

(A suivre)
